

INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le 17/12/2021
à distribuer avant le 22/12/2021

Numéro 79
Décembre 2021

Retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale FO 22
sur le site www.fo22.fr et sur facebook [Cgt-Force ouvrière 22](#)

SOMMAIRE : • Editorial, page 2 • Actualité, page 3 • Social, page 6 • Santé, page 6 • Syndicats, page 8 • Dossier : le parcours de Robert BOTHEREAU, page 10 • Retraités, page 12 • Consommateurs, page 13 • Éducation, page 14 • Formation, page 17 • Histoire, page 18 • La vie de l'U.D., page 19 • A noter et à retenir, page 20.



Travaillons à notre émancipation pour la paix sociale

Editorial, par Éric LE COURTOIS (Secrétaire général de l'U.D. FO 22)

Les nantis s'agitent par folie de ruissellement, encore et encore ils en veulent plus: réduisons les fonctionnaires, réduisons les allocations chômages, réduisons les salaires et les pensions,... C'est terrible, cette politique de pré-campagne permanente des nantis, et celle-ci s'amplifie à l'approche de la grande illusion électorale, celle du Graal... qui sera le prochain président monarque ? Qui aura une nouvelle fois la toute-puissance de l'ÉTAT ?

Cet outil monarchique qui sert le possédant et lui permet de se comporter comme propriétaire de nos vies où, de C.D.D. en C.D.D., des présidents et gouvernements successifs, représentants du capitalisme par la (pas si) drôle de démocratie du petit nombre qui organisent les soldes libérales de nos conquêtes sociales.

(// // // // suite page 2)



Travaillons à notre émancipation pour la paix sociale

par **Éric LE COURTOIS**
Secrétaire général de l'U.D. FO 22

Quoi qu'il en soit, camarades et amis lecteurs, je vous souhaite au nom de tous les militants de la commission exécutive de notre Union Départementale, un bon solstice d'hiver, de bons moments de fin d'année avec vos proches, vos collègues avec lesquels vos revendications salariales aboutiront par notre unité d'action à la hauteur de nos nécessités. Dans l'imédiat, prenons les primes puisqu'elles nous sont proposées à la négociation, et obtenons les montants les plus hauts possibles ! Mais la prime n'est que l'os à ronger offert en fin d'année ! La prime, qu'elle s'appelle Prime Exceptionnelle du Pouvoir Achat ou autrement, ce n'est pas du salaire ! Apprécions nos résultats, mais n'oublions pas l'objectif : l'augmentation générale des salaires et des pensions. Revendiquons sans cesse leur augmentation, et surtout que personne, non personne ne touche à nos retraites par répartition. Oui, c'est clair, 62 ans c'est déjà trop !

Par rapport aux élections, de toute manière, FO, en respect de ses statuts et de la Charte d'Amiens, ne donnera aucune consigne de vote, mais nous ne sommes en aucun cas indifférent à la forme de l'Etat et nous n'admettons pas l'exploitation organisée que certains osent déjà annoncer.

La période de Noël est annoncée difficile tant la pression de la crise sanitaire est toujours présente, avec cette insupportable gestion autoritaire qui persiste. A cause de la gestion socioéconomique calamiteuse, la future année est annoncée morose, tant l'inflation est galopante (cf. l'analyse de l'I.N.S.E.E. de novembre est éloquent). L'urgence n'est-elle pas au blocage des prix et à l'augmentation des salaires ? Même le ministre des finances le susurre au patronat : mais qu'attend-t-il pour convaincre le 1er ministre de revaloriser le SMIC (au-delà de l'inflation donnée le 1er oct.), les pensions et les allocations à hauteur de la nécessité ? Non, rien n'y fait, le gouvernement poursuit sa politique, le ruissellement c'est pour les riches !

Et à écouter les agitations médiatiques de certains prétendants, à observer les autoritaires de l'Etat qui donnent le LA, rien n'y fait, les réponses de l'Etat sont pour le moins des bidules ; un chèque ridicule de 100€ et la P.E.P.A. (*Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat*), le tout est bien en deçà de la réalité salariale.

Quoi qu'ils disent ou quoi qu'ils annoncent, ils ne peuvent plus flouer la population laborieuse, la déliquescence organisée de notre république sociale est une réalité observable par tous (aucune « charte d'accès » ou « guichet local unique » de service au public (comme le proposent certains élus, ici et là), aucune démocratie participative, aucun conseil de développement, aucune conférence sociale, ne peut plus détourner les travailleurs de la réalité de leur situation, tous savent que les fablas

et blablas du grand débat, et autres réunions à objet de diagnostic partagé (le leur, bien sûr), dont celui du patronat réalisé avec l'appui de ses laquais et autres « accompagnateurs » ne sont que le programme de la classe des riches : tout cela n'est qu'illusion à forces tentatives de cogestion avec certains appareils et autres naïfs qui ne donnent plus le change ... Les salariés électeurs n'y croient plus ! Le fait social est là, celui de l'évidence de la réalité économique où le delta entre les riches et les salariés devient abyssale.

La situation de nos camarades des Antilles est catastrophique, et ne fait, hélas, que précéder ce que va affronter la métropole si l'inflation n'est pas enrayée. Nos camarades de Guadeloupe et de Martinique se battent contre la vie chère et les dérives autoritaires. Ils réclament le blocage des prix, l'augmentation des salaires et des pensions. Ils revendiquent l'intelligence d'un moratoire face à la zone de non droit pour les soignants qui se trouvent privés de salaire à cause de l'injection obligatoire. Oui mes amis, nos camarades Antillais portent des revendications claires en termes d'instruction, d'éducation populaire, de santé, de lutte contre le chômage et de services publics ; et nous constatons, à leur lecture qu'elles sont pareilles aux nôtres. Et pour toutes réponses, le ministre affecté, leur offre tabassage et arrestations (dont de syndicalistes) à grand et urgent renfort de force armée !

Nous sommes atterrés de voir, aux Antilles comme en métropole, des hospitaliers privés de moyens de subsistance, et une population privée de ses soignants. Bien sûr nous revendiquons le droit à la protection vaccinale, mais nous revendiquons aussi le respect de tous ceux qui doutent de cette protection, et surtout la suppression de tous les textes liberticides qui permettent cette insupportable « répression des revenus et salaires », encore une fois : stop à cette zone de NON DROIT, cela n'a rien à voir avec une gestion sanitaire réellement sociale, qui passerait dans le Public, les brevets des vaccins, les rendant réellement accessibles à tous !

Nous sommes atterrés de voir le gouvernement actuel poursuivre sa logique libérale des fermetures de lits d'hôpitaux, de voir les « élites en campagne » continuer d'annoncer aux principaux médias qu'une fois élus, ils poursuivront à démanteler nos droits, nos retraites et notre protection collective si difficilement conquises. Ces gens-là, ne représentent donc que l'intérêt de leur classe, celle de l'argent roi, celle du grand patronat !

S'il vous plaît, amis travailleurs, entendez mon conseil : respirez, soufflez, profitez de chaque instant avec vos proches, protégeons-nous de la pandémie bien sûr, mais protégeons-nous aussi de la terrible bêtise de la surenchère médiatique des « agités en campagne » qui, profitant du marasme ambiant, se qualifient comme étant les tenants du parti de l'ordre !

Ils savent que nous sommes pris dans l'étau de nos factures, de leurs factures, et c'est sans aucune vergogne qu'une petite élite bourgeoise (qui, comme autrefois, est prête à féliciter le Préfet Lépine et sa main de fer) nous transforme en objets d'achalandage d'une campagne qui vient juste de débuter. Et au nom d'un « parti de l'ordre » et/ou de « l'écologie de nos vies », certains édiles prôneraient une insolente surenchère de plus en plus radicalisée où « le libéralisme à tout va » serait toujours plus renforcé d'autoritarisme musclé, raciste et très patriarcale ? ! Bref, mes amis, protégeons-nous des annonceurs, des prometteurs et populistes de tous ordres. Pour ce faire, un geste simple : coupez dès à présent vos téléviseurs ou changez de chaîne à chaque fois que vous vous sentez « pris pour des ... » !

Messieurs mesdames les exploiters, si d'aventure vous lisez ce journal, sachez que si, en tant que travailleurs, nous subissons au quotidien les mots clef de votre pédagogie de soumission managériale - « collaborateurs, qualité de vie au travail, flexibilité productive, référent harcèlement, ... » - sachez également que nous saurons bien nous en émanciper et nous libérer de cet abrutissement programmé.

D'ores et déjà, Les classes laborieuses vous disent STOP, ça suffit. Il est temps de réveiller l'œuvre républicaine, son instruction publique et gratuite, son hôpital public avec de vrais moyens, son œuvre sociale pour la décence des conditions de travail, de sécurité, d'embauche, de réduction du temps de travail, d'une retraite en bonne santé, d'un vrai travail en C.D.I. ou sous statut, bref d'un vrai salaire.

Stoppons la violence des logiques de frontières, n'acceptons plus qu'aucun humain, quelle que soit sa différence, ne se noie ou meurt de froid. Refusons tous les murs fascisant de l'ignorance et autres discours populistes. Soyons prêt ensemble !

Camarades et amis, respirez, résistez, revendiquez la justice sociale pour tous et tout de suite. Libérons-nous de leurs fadaïses, préparons nos Assemblées Générales et travaillons à notre émancipation collective pour la paix sociale. Comme écrit plus haut, la CgtFO ne donnera aucune consigne de vote, mais en aucun cas nous ne nous laisserons faire. Nous ne sommes pas syndicalistes pour négocier la longueur de la chaîne ou le poids du boulet ! Face à ceux qui s'arrogent le droit de gérer nos existences comme des propriétaires, nous ne pouvons que reprendre à notre compte la fameuse formule de Joseph Proudhon (contre le Code Napoléon - user et abuser d'un bien) : « la propriété, c'est le vol ».

Nous sommes et serons la force syndicale libre et indépendante pour défendre nos intérêts, obtenir la justice sociale et nous préparer des jours heureux.

Vive la CgtFO, vive la sociale !

Motion de la Commission Exécutive de l'Union Départementale FO 22 du 30 septembre (*)

par Eric LE COURTOIS
pour la Commission Exécutive de l'U.D. FO 22



Macron et sa clique matraque nos droits, nous sommes assignés à la résistance syndicale public/privé. Il est urgent de faire bloc sur le terrain syndical contre la régression démocratique et sociale.

Pour défendre la classe ouvrière contre les oppresseurs qui appauvrissent et usent les travailleurs, stoppons les contre-réformes d'État d'assurance chômage et des retraites, pour gagner l'augmentation générale des salaires pensions et SMIC, pour arrêter la casse des services publics et pour défendre nos libertés, revendiquons la nécessaire abrogation de la loi autoritaire du 5 août dite de gestion de la crise sanitaire, nous avons besoin d'infirmière pas de « Pass sanitaire » broyeur des droits, créant même une zone de « NON DROIT ».

Les profits du CAC 40 comme le nombre de milliardaires tutoient des sommets, voire des orbites. Notre système social fait la preuve de son efficacité pour amortir les chocs (comme celui de la crise COVID). Pourtant, le gouvernement impose une remise en cause sans précédent de l'assurance chômage et les salariés vont encore trinquer si nous ne les arrêtons pas.

L'augmentation du S.M.I.C. est scandaleusement insuffisante (outre l'obligation calée sur l'inflation), rien de suffisant sur les salaires sur les points d'indices. Les services publics constituent les droits de la population en matière de santé, d'éducation... et sont les garants de l'égalité en droit des citoyens. Le dernier projet de loi de finances 2022 continue le régime d'austérité et les privatisations et restructurations des services s'amplifient.

La concurrence « libre et non faussée » et le modèle low-cost détruisent les emplois et précarisent les salariés. La logique de la concurrence favorise un dumping social, du temps

partiel imposé, du travail en horaire décalé. Le gouvernement utilise la crise sanitaire pour porter encore plus loin ses contre-réformes : 5.700 lits ont été supprimés depuis le début de la crise du covid. La Commission Exécutive élargie condamne la casse de l'hôpital public et des services publics en général. Le gouvernement et le patronat multiplient des attaques étendues à l'encontre des conquêtes sociales et des libertés publiques.

La Commission Exécutive élargie constate et dénonce l'aggravation des inégalités sociales, l'augmentation des profits des actionnaires qui se gavent grâce à la pandémie.

La Commission Exécutive élargie considère que le syndicat reste l'arme essentielle constitutive de l'unité de la classe ouvrière. Face à la division, nous prôtons l'unité des salariés sur les revendications.

À ce titre, l'Union Départementale FO 22 exige :

- L'interdiction des licenciements, notamment pour les entreprises ayant bénéficié d'aides publiques ;
- La réindexation des salaires à minima sur l'indice des prix, et l'augmentation générale des salaires et des pensions, la hausse de 20% de la valeur du point d'indice ;
- La défense de toutes les conventions collectives, le maintien du statut général et de tous les statuts particuliers de la fonction publique. Non au code de la fonction publique ;
- L'abrogation de toutes les contre-réformes qui œuvrent à la destruction de la fonction publique, au premier rang desquelles la loi de transformation de la fonction publique et celles qui président à la territorialisation-régionalisation. L'embauche massive de personnels statutaires ;
- La réouverture de l'ensemble des lits

d'hôpitaux supprimés et l'abandon du budget global ;

- L'abandon définitif du projet de réforme de retraite par points, de tout report de l'âge légal à la retraite, plus généralement de tout autre projet visant à diminuer les droits à retraite des salarié(e)s, pour le retour à 37,5 annuités pour tous ;
- L'interdiction du fichier « Edwige » instituant le fichage de l'appartenance syndicale, philosophique, politique ou religieuse ;
- L'abrogation des lois liberticides (sécurité globale, état d'urgence) ;
- L'abrogation immédiate du décret-loi du 30 mars 2021 (contre-réforme de l'assurance-chômage).

En maintenant et en aggravant l'état d'urgence sanitaire le gouvernement avec l'appui du ME-DEF accentue la répression antisyndicale.

En toute indépendance et liberté, la Commission Exécutive élargie poursuit la défense permanente des salarié(e)s, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi en construisant l'unité d'action à chaque fois qu'elle est possible, sur la base des revendications, et en restant fidèle à la charte d'Amiens. L'Union Départementale FO 22, fidèle aux traditions du monde ouvrier, défend toujours les salariés, sans condition de nationalité et sans discrimination. À cet égard, la Commission Exécutive élargie rappelle son attachement à :

- La liberté d'expression ;
- La défense du droit des femmes contre l'oppression qu'elles subissent dans de nombreux États (Texas, Pologne, Afghanistan...) ;
- La défense du droit d'asile ;
- La défense de tous les droits des travailleurs obligés de fuir leur pays en proie la guerre, la faim ou les massacres partout dans le monde.

Face à la violence des coups portés par le gouvernement et le patronat, la Commission Exécutive élargie déclare que l'heure est à la grève interprofessionnelle et plus aux journées d'action. C'est la raison pour laquelle l'Union Départementale a appelé les salariés du public et du privé, avec leurs syndicats à se réunir, à construire leurs cahiers de revendications, à discuter des moyens pour obtenir satisfaction et à se saisir par la grève de l'appel FO, CGT, FSU, Solidaires du 5 octobre dernier.

Voté à l'unanimité avec 4 abstentions

(*) Élargie aux délégués des syndicats, réunis à la petite salle de Robien, à Saint-Brieuc le 30 septembre 2021.

Contre la division organisée par Macron : unité des travailleurs sur les revendications !

par Eric LE COURTOIS
pour le Bureau de l'U.D. FO 22

Le « pass-sanitaire » est un instrument pour se débarrasser des salariés, suspendre, ne pas renouveler le contrat de travail, discriminer à l'embauche, créer une zone de non droit pour s'attaquer encore au code du travail. Les employeurs ont démontré, tout au long de la crise sanitaire, qu'ils n'hésitaient pas à faire preuve du pire opportunisme, multipliant leur profit, sollicitant des aides financières tout en licenciant les salariés.

De même, nous condamnons les dérives constatées de la part de certains employeurs qui ne respectent pas la confidentialité relative à la santé des salariés. Nous dénonçons le contexte politicien nauséabond, l'instrumentalisation des craintes et l'exploitation des oppositions, des incompréhensions et des doutes, pour diviser les salariés et les appauvrir.

Depuis la date du 15 septembre, tous les salariés seront concernés. C'est inadmissible, nous nous opposons à toute suspension du contrat de travail ; les secteurs hospitalier et médico-social doivent pouvoir avoir les moyens de continuer à fonctionner sans l'inacceptable politique de contrainte.

Comme le bureau l'a exprimé par sa déclaration du 6 août, « Macron matraque les droits sociaux des salariés et nos libertés ! », nous exigeons à nouveau l'abrogation de la loi dite de gestion de la crise sanitaire et l'abandon immédiat du « Pass-sanitaire ». Face à la tentative de division, nous répondons par l'unité des salariés pour obtenir satisfaction des revendications et nous préparons la mobilisation sans plus attendre.

Urgence pour :

- l'augmentation des salaires, du Smic et des pensions ;
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et assurance chômage ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives ;
- l'arrêt des fermetures de services, des suppressions de postes, et de privatisation du service public ;
- L'abrogation de l'Etat d'Urgence, et de la loi dite « contre le séparatisme » ...

Face aux matraquages des droits sociaux des salariés, opposons la résistance collective syndicale.

Par mandat du bureau, les secrétaires de l'U.D. CGTFO 22 le 9 septembre 2021

Communiqué Inter S.D.A.S. FO Bretagne du 21 novembre : Colère noire ! Alerte rouge !

par Antoine GOUGEON
pour l'inter S.D.A.S. FO Bretagne

L'Inter S.D.A.S. FO Bretagne, réuni à Pontivy le vendredi 19 Novembre dernier a analysé la gravité de la situation et alerte sur les manoeuvres de la Confédération Employeur AXESS (Syndicats patronaux : NEXEM, FEHAP, ADMR, ASSIA/UNA, Unicancer, Croix Rouge) qui tente de manipuler ou d'instrumentaliser les salariés, d'abuser les syndicats de salariés, du moins ceux qui accompagnent la régression sociale gouvernementale.

COLÈRE NOIRE !

**Désolé Messieurs Mesdames
les Employeurs, le 30 Novembre,
ce sera sans nous !**

Pas d'Union Sacrée avec AXESS pour les 183€ au rabais avec des contreparties anti-sociales inacceptables.

- L'accord de la Mission Laforcade signé avec AXESS et la CFDT est préfigurateur de la destruction programmée des Conventions Collectives Nationales du Travail (C.C.N.T.) ;

- Lorsque nos employeurs appellent le 30 Novembre 2021 c'est pour accélérer les négociations nationales dans la C.P.P.N.I. (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) au niveau de la B.A.S.S. (Branche Action Sanitaire et Sociale) pour mettre en place un grand champ conventionnel, qui introduirait les critères classants les salaires au mérite, l'introduction des compétences contre la

reconnaissance des diplômes d'état et des qualifications professionnelles ;

- Les Missions gouvernementales Laforcade et Piveteau ont des budgets indigents qui mécaniquement nécessite la casse des grilles « Parodi-Croizat » garantissant la progression salariale.

ALERTE ROUGE !

**Mardi 7 Décembre 2021 à 11h30
Assez de duplicité Grève Générale et
Manifestation Régionale !**

Basta de la Dégradation de Nos Conditions de Travail en raison de la sous dotation financière ! Notre Secteur Social et Médico-social n'est pas financé par l'État et les Conseils Départementaux à la hauteur des besoins des publics et des professionnels.

**Pour FO Action Sociale Bretagne
Attribution Immédiate Égalité Salariale 183€
Public-Privé Nets mensuels pour Toutes et
tous Sans contrepartie, sans dénonciation !**

**Pour FO Action Sociale Bretagne
Défendre l'attractivité de notre secteur sup-
pose la Justice Sociale Maintenant**

Que propose le gouvernement, nos employeurs, leurs fédérations et syndicats afin d'améliorer nos conditions de travail, reconnaître nos métiers, notre engagement ? RIEN. C'est à nous de nous faire entendre et revendiquer :

- Une égalité salariale privé-public par l'augmentation immédiate de 183€ net (Ségur et Laforcade) et une revalorisation salariale de 300€ minimum (rattrapage de la perte de pouvoir estimée à plus de 30% depuis 1999 dans notre branche) ;
- L'amélioration des conditions de travail au travers de nouveaux acquis sociaux, de moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des besoins ;
- Des conventions collectives de haut niveau et des négociations loyales et sérieuses ;
- L'arrêt de la transformation des établissements en plateforme de coordination et d'orientation ;
- L'attribution de moyens humains et financiers nécessaires dans les établissements et services, afin d'assurer une prise en charge de qualité des patient.e.s, des usagers et des familles en s'appuyant sur un service public de solidarité ;
- L'arrêt des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires et en nombre suffisant.

**Nous appelons les salarié.es du privé,
les agent.es du publics, les étudiant.es,
les citoyen.ennes à un Mouvement de
Grève Générale & Manifestation Unitaire
FO - CGT - SUD - CNT
le mardi 7 décembre à 11h30 Rennes.**



Stop à la discrimination syndicale ! Les aides à domicile feront respecter leurs droits !

par Antoine GOUGEON
Secrétaire Général du syndicat SDAS 22

Malgré plusieurs alertes faites à l'employeur par notre syndicat et l'inspection du travail non seulement le dirigeant n'en tient aucun compte mais il tape sur les salariés et fait de la discrimination syndicale ! Et ce sont certains de ces salariés qui ont osés posés des questions sur le management agressif et la gestion de cette entreprise d'Aide à Domicile privée lucrative qui sont aujourd'hui malmenés, laissés sans revenus et poussés à Bout ! Nous ne le laisserons pas faire !

Tous sont clairement visés, sans doute parce qu'ils se montraient « trop soucieux » de la santé, de la sécurité et des droits de tous les salariés de l'entreprise mais aussi car ils pointaient un certain nombre de manquements dans la gestion horaire et de la rémunération à l'Age D'Or Service.

Rappeler au patron ses obligations, puisque la représentation du personnel est inexistante, tel était le seul objectif de leur démarche. Curieusement, à partir du moment où des salariés posaient des questions et exprimaient leur désaccords face à ces méthodes patronales, l'employeur mettait beau-

coup d'empressement à isoler, inventer, monter de toutes pièces, fautes et remises en cause professionnelles. Puis ils s'attelaient à pousser ces salariés dérangeants dans leurs retranchements, qu'ils s'employaient de surcroît à dépeindre comme néfastes auprès des autres salariés de L'Age D'Or Service voire à l'extérieur, menaçant même de fermer la boîte pour faire peur aux autres salariés !

Attention, le mal-être des salariés et des usagers des services de L'Age D'or n'est pas de la responsabilité des salariés... mais bien de cette gérance ! Une direction qui maltraite, qui triche, qui ment et qui abuse de son pouvoir ! Chose d'autant plus alarmante que ce gérant est un élu de la République !

Travailler avec une pression psychologique au quotidien, avec une maltraitance managériale, dans un irrespect régulier de la loi, entraîne pour ces salariés une véritable souffrance au travail, et les maladies professionnelles qui en découlent. Cela favorise des départs volontaires qui n'en sont pas et conduit la médecine du travail à prononcer des inaptitudes médicales à toutes fins de protection de ces salariés en grande détresse et en grande souffrance.

Le moins que ces salariés étaient en droit d'attendre c'est le respect et la reconnaissance pour leur investissement après cette période où ils ont été les premiers exposés ; de travailleurs « vitaux » comme on a su le leur rabâcher pendant toute la crise Covid, quand ils avaient besoin d'eux ! Ces salariés sont devenus indésirables et sont entraînés dans la boue comme des parias, c'est intolérable !

Aussi les syndicats départementaux de l'action sociale appellent à soutenir sans réserve ces salariés de L'Age D'Or Service par tous les moyens légaux et syndicaux et exigent que cesse immédiatement ce management violent et insupportable qui met en jeu et en danger, la vie et la santé psychologique des salariés.

Le Syndicat de l'Action Sociale Force Ouvrière des côtes d'Armor exige que dans les meilleurs délais une protection soit mise en place, pour les salariés toujours en poste, et que cesse sans délais les agissements calamiteux et discriminants de la direction.

*Le Syndicat Départemental
de l'Action Sociale CGTFO 22*

PARTENAIRES



Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus de 30 ans, la Macif protège l'activité syndicale

Vivons solidaires, protégeons chacun

Macif Solidarité Coupes Durs est là pour vous aider

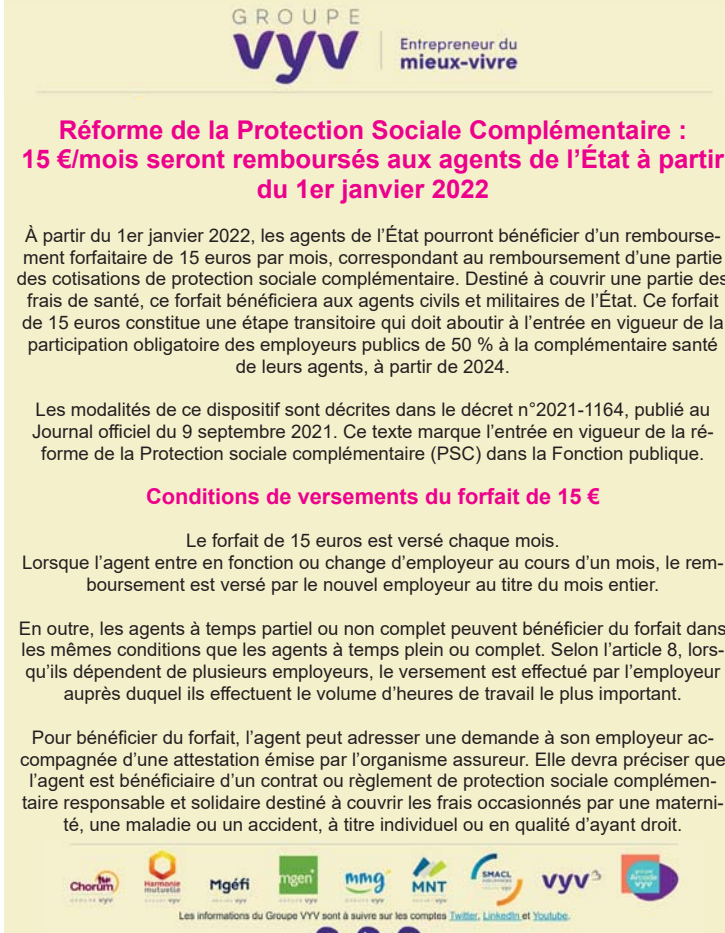
partenariat@macif.fr

FO

MACIF

Essentiel pour moi

Contact FO 22 : Alain AGULLO - agullo@macif.fr



GROUPE vyv Entrepreneur du mieux-vivre

Réforme de la Protection Sociale Complémentaire : 15 €/mois seront remboursés aux agents de l'État à partir du 1er janvier 2022

À partir du 1er janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier d'un remboursement forfaitaire de 15 euros par mois, correspondant au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Destiné à couvrir une partie des frais de santé, ce forfait bénéficiera aux agents civils et militaires de l'État. Ce forfait de 15 euros constitue une étape transitoire qui doit aboutir à l'entrée en vigueur de la participation obligatoire des employeurs publics de 50 % à la complémentaire santé de leurs agents, à partir de 2024.

Les modalités de ce dispositif sont décrites dans le décret n°2021-1164, publié au Journal officiel du 9 septembre 2021. Ce texte marque l'entrée en vigueur de la réforme de la Protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique.

Conditions de versements du forfait de 15 €

Le forfait de 15 euros est versé chaque mois. Lorsque l'agent entre en fonction ou change d'employeur au cours d'un mois, le remboursement est versé par le nouvel employeur au titre du mois entier.

En outre, les agents à temps partiel ou non complet peuvent bénéficier du forfait dans les mêmes conditions que les agents à temps plein ou complet. Selon l'article 8, lorsqu'ils dépendent de plusieurs employeurs, le versement est effectué par l'employeur auprès duquel ils effectuent le volume d'heures de travail le plus important.

Pour bénéficier du forfait, l'agent peut adresser une demande à son employeur accompagnée d'une attestation émise par l'organisme assureur. Elle devra préciser que l'agent est bénéficiaire d'un contrat ou règlement de protection sociale complémentaire responsable et solidaire destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, à titre individuel ou en qualité d'ayant droit.

Chorüm, Harmonie, Mgéfi, mgen, mmg, MNT, SMAC, vyv

Les informations du Groupe VYV sont à suivre sur les comptes Twitter, LinkedIn et YouTube

La face cachée de l'hôpital masqué

par Carine LE TERTRE
Secrétaire Générale du syndicat C.H.S.B. 22



Depuis bientôt 2 ans, nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui a mis à mal la prise en charge de la population dans un parcours de soins, au niveau départemental et national avec, en particulier des déprogrammations d'interventions chirurgicales dites « non urgentes » afin de libérer des lits d'hospitalisations mais surtout du personnel pour la prise en charge du COVID.

La crise sanitaire a démontré le manque de lits d'hospitalisation, la remise en cause de l'égalité d'accès aux soins et n'a pas empêché la suppression continue de lits. En 2020, 5.758 lits d'hospitalisation ont été supprimés en France, c'est un scandale !!!! Le conseil scientifique estime à 20% de lits fermés par manque d'effectif.

La santé des costarmoricains, impactée par une désertification médicale, est en danger. Nous sommes confrontés à une démographie médicale décroissante : 27% de postes vacants sur le plan national, l'âge moyen des praticiens en exercice étant de 56.2 ans. Nous ne pouvons que faire le constat de l'impact du numérique clausus qui n'a pas été suffisamment anticipé.

Il s'agit bien là, encore, des conséquences des politiques de santé que nous dénonçons depuis des années :

- Loi HPST de Bachelot 2006 ;
- Loi Touraine de 2016 ;
- Loi Buzyn de 2018.

Toutes ces lois aggravant la réglementation précédente avec pour seule logique la recherche de la rentabilité sous l'égide de la Tarification À l'Activité (T.2.A.), la montée en charge de la chirurgie ambulatoire, au détriment de la prise

en charge du patient en réorganisant le parcours de celui-ci. Cette réorganisation du parcours patient n'est pas sans casse puisqu'elle supprime des lits d'hospitalisation.

À cet empiètement législatif, s'ajoutent les projets des Agences Régionales de Santé (A.R.S.), dans le cadre de la Loi « Ma Santé 2022 ». Pour le gouvernement, il s'agit d'aller au bout de la logique des Groupements Hospitaliers de Territoires (G.H.T.), afin de continuer de fermer des lits et supprimer des postes, des services dans les hôpitaux de proximités au profit des hôpitaux dits de références.

En 2021, nous sommes confrontés à 1,4 milliard d'euros d'économies à réaliser sur les hôpitaux dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. Plus il y a de départs de personnel, plus les conditions de travail se dégradent et plus les conditions de travail se dégradent, plus vous avez de nouveaux départs. Ce cercle infernal a été amorcé par le gouvernement, qui a continué à fermer des lits et réduire les budgets des hôpitaux.

Sur notre territoire de santé, la mise en place du label « hôpital de proximité » permettra de poursuivre certaines activités en ambulatoire, mais également de voir disparaître certaines activités. Faute de personnel médical et paramédical, certains secteurs d'activités comme la maternité, les blocs opératoires et les services des urgences sont en danger.

Nous soutenons les camarades mayennais qui luttent pour arrêter l'hémorragie dont ils sont victimes dans leurs établissements de santé qui sont mis à mal, et nous les soutiendrons dans leur rassemblement du 4 décembre à Paris. Nous soutiendrons également nos camarades des hôpitaux de Dinan et Guingamp ; et nous sommes aussi avec les

collègues de Tréguier et Paimpol dont leurs structures sont inscrites dans la fusion de la gestion territoriale.

Concernant les Établissements d'Hébergements Pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.), la revendication « un agent pour un résident » au lieu de 0.62 agent pour un résident, est plus que jamais d'actualité.

Les professionnels de santé qui, pour beaucoup d'entre eux sont laminés, broyés par le système, la loi sur l'obligation vaccinale entrée en vigueur en août 2021, ont décidé de quitter l'hôpital, et part conséquent, certains établissements ont dû fermer temporairement, ou réduire la voilure, faute de soignants, faute surtout de pouvoir en recruter.

Cette situation ne peut se limiter qu'à un simple constat !!!! Le gouvernement doit prendre ses responsabilités dès maintenant et corriger les erreurs du passé. Il faut enfin une revalorisation salariale parce qu'il en était question au moment du Ségur de la Santé. En réalité, nous sommes passés d'un salaire inférieur de 20% à la moyenne européenne à 10%.

Le Ministère de la Santé prévoit « la mise en œuvre des mesures sur la Sécurisation des organisations et des environnements de travail » qui résulte de l'accord « Ségur de la Santé », une enveloppe de 9.470.7311 Euros sur 3 ans pour la Bretagne soit la création de 716 postes de soignants « source Bulletin Officiel Santé du 15/11/21 ».

Nous exigeons :

- Un plan sur l'attractivité et la formation des métiers du soins,
- La réouverture immédiate des lits,
- La réintégration immédiate des agents suspendus,
- La hausse immédiate du nombre de places en faculté de médecine,
- Le maintien de l'activité dans nos établissements de proximités (maternité, urgences, bloc opératoire...),
- La création pérenne de postes à la hauteur des besoins,
- La fin des emplois précaires en titularisant les contractuels.

Si rien n'est entrepris, le gouvernement actuel et successif sera responsable de la catastrophe sanitaire qui fera sombrer le paquebot qui est notre hosto !!!

**La Santé n'a pas de prix,
La Santé c'est la vie,
Honte à celui qui nous la détruit.**

Dans la série «Témoignages» : de la casse du Service Public et de ses conséquences au quotidien

par Céline JASTRZEBSKI
Membre de la Commission Exécutive U.D. FO 22



Ou comment « avoir une dent », pour ne pas dire « deux dents » ! contre l'État et ses gouvernements successifs qui s'acharnent à « tuer » l'hôpital public !

Ça s'est passé l'été dernier ...

Faustine a 8 ans. Après le dîner et accompagnée de ses parents, elle sort faire du skateboard avec tous les équipements de sécurité : casques, protège genoux, coudes et poignets.

21h30. Il fait beau en cette fin de mois de juin après quelques semaines de pluie dans nos Côtes d'Armor et malheureusement, ce qui ne devait pas arriver, arrive : Faustine tombe de son skate et se casse les deux incisives du haut. Son père et moi mettons immédiatement le plus gros morceau d'une de ses dents définitives, que nous avons récupéré dans sa lèvre fendue, dans du lait U.H.T. Et nous recherchons par terre puis dans sa lèvre, un petit morceau manquant de l'autre dent, mais ne le trouvons pas. Le temps presse, il faut faire vite, nous prenons rapidement la route, de notre secteur de Lanvollon vers les urgences de Saint-Brieuc. En route, nous constatons que la double voix est en travaux. Nous décidons d'appeler les urgences pour les prévenir de notre arrivée pour une prise en charge rapide.

Arrivés à l'hôpital public, nous sommes pris en charge par les urgences à 23h00. Une urgentiste ausculte Faustine et va quérir l'avis médical d'un confrère.

23h45. Celui-ci nous explique que la racine des dents ne semble pas touchée et qu'on peut jeter le morceau de dent qui ne sert plus rien. Par contre, « politique de complémentarité Public-Privé oblige », il nous indique l'hôpital privé des Côtes d'Armor, à Plérin, qui dispose de dentistes chevronnés, pour que l'un d'entre eux lime en urgence les dents de

Faustine et qu'elle ne se blesse pas ...

Dans le certificat médical des urgences qui nous est alors donné, est inscrit « voir un dentiste en urgence dans les 24h ». Comme nous sommes attachés au Service Public, nous essayons d'appeler les urgences de l'hôpital Sud de Rennes et celles de la Cavale à Brest mais il n'y a pas de dentiste de garde !

Faute de quoi, nous rentrons chez nous, mettons la dent dans du liquide physiologique. Dès le levé du jour, direction la clinique privée, dite-hôpital, et là, ô surprise, les dentistes ne prennent pas en urgence les patients ! Retour vers le C.H à Saint-Brieuc.

10h30. Le chirurgien de garde, entre 2 patients, osculte notre enfant. La radio de la lèvre est enfin effectuée. Celle des dents également. Le résultat tombe : il faut des soins rapides, la dent la plus touchée ne sera peut-être pas sauvée, « compte tenu du temps passé » - dit l'homme de science. Ne bénéficiant pas du temps nécessaire, il nous conseille de trouver un dentiste rapidement, tout en précisant que cela risque d'être difficile puisqu'ils sont souvent en congé le jeudi.

Nous sortons furieux de l'hôpital ! Direction « nos » cabinets dentaires respectifs : Ploëzal d'abord, en espérant que l'associée de notre dentiste de famille sera présente puisque le jeudi, cette dernière ne travaille effectivement pas. Heureusement, elle est là et peut nous recevoir à 11h30, mais nous conseille illico d'aller sur Plérin pour ce genre d'opération ! Comme nous lui répondons qu'hélas nous en venons, elle appelle un de ses confrères spécialiste en la matière mais il est en formation. Finalement, elle décide de pratiquer les soins sur sa pause méridienne à 12h00 pour tenter de sauver les dents définitives de notre enfant.

Elle fera donc une nouvelle radio pour contrôler, constatera un hématome, fera un soin im-

portant à la dent gauche dont le nerf est à vif, recollera le gros morceau de dent puis reconstituera le petit morceau de dent manquant sur celle de droite. Il s'agira en fait d'un travail d'orfèvre pour la modique somme de 130 euros !

Deux mois plus tard, nous constatons que les dents de notre enfant sont toujours blanches et sans nouvelle cassure. Nous savons que notre enfant risque de se casser à nouveau les dents à l'avenir, soit en croquant, soit en se prenant un coup, mais aujourd'hui elle a un joli sourire !

Zola aurait dit « *J'accuse* ! »

Nous accusons donc le manque de moyens attribué à notre système de santé publique voulu « public-privé » aujourd'hui et au détriment de ce qui était, hier encore, une protection sociale conçue par le Conseil National de la Résistance (le C.N.R.) et titrée « Les jours heureux », système que nous enviait la plupart du monde !

Aujourd'hui, force est de constater l'absence totale de dentistes de garde à l'échelle d'un département, pour nous les côtes d'Armor. Est-ce le cas ailleurs ? tout semble le laisser penser ! Est-ce la seule spécificité dans ce cas ? Ce n'est pas dit ! Que ce soit pour une rage de dent, une chute, etc... ne comptez pas sur une prise en charge immédiate pour les soins à vous prodiguer, tel est le constat accablant et sûrement pas rassurant !

Comment un service comme les urgences, peut-il diagnostiquer une pathologie puis demander au patient de « se chercher » un soignant ? Comment peut-on se voir diagnostiquer de se rendre en urgence chez un dentiste alors qu'on est aux urgences ?

Nous sommes au XXI^{ème} siècle. Tout cela, est inacceptable !

Au moment-même où le modernisme aurait dû décupler le progrès, tant en quantité qu'en qualité des soins et des services, c'est la RÉGRESSION GÉNÉRALISÉE !

Comment en est-on arrivé là ? Si ce n'était que des cas isolés ici et là, un manque de chance ce jour-là, on pourrait se dire « pas de bol » mais en fait, ce n'est pas du tout ça ! Il est effectivement grand temps de redonner les moyens à l'hôpital public de fonctionner et de soigner.

Nous revendiquons donc et continuerons de revendiquer la formation de personnels soignants, toutes spécialités confondues, et l'attribution des moyens financiers pour renforcer les soins en hôpital... public, bien sûr !

Compte-rendu des mobilisations des 15 et 27 novembre contre la Modernisation de la Politique Routière (M.P.R.)

par le syndicat Force Ouvrière
du Conseil Départemental des Côtes d'Armor



Depuis plus d'un an les représentants du syndicat Force Ouvrière en intersyndicale ont alerté sur la dangerosité de la conduite à 1 par saleuse pendant la viabilité hivernale période du 22 novembre à fin mars. Force est de constater que malgré les revendications et les alertes portés aux élus de l'ancienne majorité, le syndicat Force Ouvrière en intersyndicale a décidé de saisir l'inspection du travail pour dénoncer un danger grave et imminent pour la conduite à 1 par saleuse.

Suite à cette enquête un rapport de neuf pages dénonçait la mise en œuvre à la va vite de cette réforme avec des risques bien identifiés pour les agents et préconisait un certains nombres de mesures (enquête paritaire, DATI - Dispositif d'Alerte Travailleur Isolé -, formation sur chaussée glissante, chargement du sel en travailleur isolé et suppression des demi-tours sur les parcours de salage.

Le syndicat force ouvrière en intersyndicale a décidé de déposer un préavis de grève pour le 15 novembre jour de la D.M. (Décision Modificative) du Budget instance où les élus du Conseil Départemental siègent.

Une centaine d'agents ont répondu présents à ce mouvement de grève. Après lecture du tract en intersyndicale aux élus, le Président de la collectivité a reçu une délégation pour une pseudo-négociation. En quelques minutes les élus accompagnés de l'administration changent le sens de la négociation et proposent des solutions en dehors des revendications portées par les organisations syndicales, cela devient surréaliste. Voici les propositions de l'administration:

- 5 astreintes supplémentaires (*ceci ne concerne pas nos revendications*) ;
- retour à 2 si le cadre d'astreinte le décide suite à un appel d'un patrouilleur pour le déclenchement de la conduite à 2 (*ceci ne concerne pas nos revendications*) ;
- retour à deux si montage du rabot (*ceci ne concerne pas nos revendications*).

Les revendications des agents portées par les organisations syndicales étaient pourtant très claires :

- retour à la conduite à deux dans les saleuses tant qu'une réelle enquête et une évaluation exhaustive ne sont pas réalisées sur l'ensemble des risques encourus par les agents des routes (moratoire) ;
- des moyens humains supplémentaires prioritairement et des moyens techniques ;
- l'arrêt des fermetures des centres d'exploitation des routes ;
- le retour de tous les postes supprimés au Budget Prévisionnel de 2021 ;
- augmenter les circuits de patrouille afin de faciliter la surveillances des territoires.

Le syndicat Force Ouvrière en intersyndicale a refusé ces propositions. Les représentants n'ont pas eu d'autres choix que de poursuivre la mobilisation ce qui a entraîné la suspension de la D.M. reportée le samedi 27 novembre. Ce qui nous a amené à redéposer un préavis de grève du 26 au 30 novembre pour les mêmes revendications.

Samedi 27 novembre 2021, à 8h30 les représentants du syndicat Force Ouvrière en intersyndicale ont remis aux élus qui entraient au Conseil Départemental une lettre ouverte adressée au Président. Bien évidemment nous avons demandé à lire cette lettre dans l'hémicycle pour que nous puissions engagé une négociation. La seule réponse du Président a été apportée par son directeur de cabinet : « les propos de la lettre étaient insultants et irrespectueux ». Le Président dans sa bienveillance du « dialogue social » a demandé à ce que tous les accès soient verrouillés et que les cartes d'accès soient désactivées pour que les agents ne puissent pas rentrer avec leurs représentants syndicaux.

Suite à cela, les organisation syndicales ont décidé d'attente les élus à la sortie afin d'obtenir une entrevue avec le Président. Mais le Président devant ses obligations de vins d'honneur et de petits fours de cérémonie plus importants que la sécurité de ses agents a préféré s'éclipser rapidement. Nous avons fait patienter le reste des élus et nous avons pu dialoguer avec certains d'entre eux.

Depuis silence radio de la collectivité. À quand le retour de vraies négociations ?

Un nouveau syndicat FO : les Communaux de Plouguiel Bienvenue, les camarades !

par le syndicat Force Ouvrière
du Conseil Départemental des Côtes d'Armor



Les différentes contre-réformes du monde du travail, qu'elles soient dans le secteur public (ou ce qu'il en reste) ou le secteur privé, visent depuis l'origine, à isoler les ouvriers, les employés, bref les salariés, et en les isolant, les opposer les uns aux autres – la méthode est simple et efficace, contribuant fortement à instiller

dans l'esprit de chacun-e le « chacun pour soi » qui se double rapidement du « chacun à sa place » dans le « bateau » (l'Arche de Noé ?) que la direction gouverne une fois le cap fixé.

Au passage (car ce n'est pas le propos de cet entrefilet), c'est ainsi que des organismes syndicaux comme la CFTC et sa progéniture la CFDT sont entré en syndicalisme d'accompagnement, choisissant le conciliabule qui amène à la concertation, plutôt que le rapport de force qui permet de s'asseoir à la table des négociations, projet contre projet. Donc pour ne pas rester seul, le meilleur moyen, c'est de se syndiquer !

Mais ce n'est qu'une étape. Le fait de prendre sa carte auprès de l'Union Départementale n'apporte qu'un soutien partiel et ponctuel, mais ne peut se substituer au syndicat dans le service public qui, non seulement va souder les camarades qui le créent, mais leur permettre de s'organiser et d'exister en

tant que repaires dans l'entreprise, voire locomotives pour les Négociations Annuelles Obligatoires ou les conflits qui éclatent quand « trop c'est trop ».

Ce choix de créer leur syndicat, des camarades employés par la commune de Plouguiel, viennent de le faire, assistés en cela par le secrétaire du Groupement Départemental FO côté Territorial (G.D. 22), Vincent LEBEAU (photo), lui-même employé communal de Pléneuf-Val André.

Au nom de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière et de son Union Départementale des Côtes d'Armor, nous leur souhaitons la bienvenue et le développement qui leur sera nécessaire à leur combat revendicatif qui, nous en sommes persuadés, ne tardera pas à être le leur tant la dégradation des conditions de travail, sous prétexte de « bien-être au travail » et les reculs sociaux sous prétexte de « modernisation des services » se sont répandus tel un tsunami dans le monde du travail.

XXIVème Congrès Fédération Nationale des Transports et de la Logistique - U.N.C.P.

par **Jérémy CABOURG**
Secrétaire adjoint du syndicat U.S.D.T.L. 22



Du 6 au 8 octobre, s'est déroulé à Hardelot (62) la deuxième partie physique du XXIVème Congrès de la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique. L'occasion pour les représentants des différents métiers du secteur d'échanger sur les différentes remises en cause des acquis des salariés de nos métiers que le macronisme en puissance aimerait voir disparaître.

Les deux jours et demi de ce congrès furent très riches en échanges de par les différentes interventions comme celle de Yves VEYRIER, Secrétaire Général de notre Confédération.

Ce Congrès a mis le point sur la maltraitance des salaires des différents métiers du secteur, sur la non reconnaissance du travail effectué, sur un 13ème mois qui devrait être attribué à chacun et sur la remise en cause du C.F.A. pour les conducteurs sur lequel le gouvernement ne prend pas ses responsabilités.

Patrice CLOS, secrétaire général de la Fédération et au nom de l'U.N.C.P. affirma catégoriquement que notre fédération ne cédera pas face au gouvernement et au patronat qui, depuis un très long moment ont été sans cesse alertés sur le ras le bol des salariés de la C.C.N.T.R. et Activités Auxiliaires du Transport.

Un grand bravo aux camarades qui ont travaillé sur la résolution générale de la Fédération, une résolution extrêmement complète et constructive.

Ce congrès fût également l'occasion pour notre secrétaire de l'Union Départementale des Côtes d'Armor, au nom des invités secrétaires d'unions départementales et de Fédérations, de faire une intervention ovationnée

par les camarades présents et de rappeler la détermination de Patrice CLOS, avec les camarades, d'inscrire nos revendications dans la force de leur résolution et dans celles du congrès confédéral de Lille.



Résister – Revendiquer – Reconquérir.

C'est pour cette détermination qu'Éric LE COURTOIS, notre Secrétaire d'Union Départementale, nous a invité à poursuivre la route que Patrice CLOS a mené pour tous.

Ça c'est la Force Ouvrière libre et indépendante !

Transport routier de marchandises et hausse des coûts de production : les salariés ne doivent pas payer !!

par **Jérémy CABOURG**
Secrétaire adjoint du syndicat U.S.D.T.L. 22



Alors que le litre de gazole atteint des sommets avec une hausse qui a atteint 28 % en un an et que la France connaît un contexte inflationniste comme jamais depuis ces dernières années, les professionnels du transport et de la logistique sont inquiets. Les vols de gazole se sont multipliés ainsi que les actes de malveillance

qui sont en constante augmentation.

L'explosion des coûts plombe les finances des entreprises ce qui va engendrer pour 2022 une augmentation du prix du Transport.

À l'heure où le Gouvernement met en place un chèque carburant d'un montant de 100€

pour les salariés qui sera attribué à partir de décembre 2021, il serait bon qu'il n'oublie pas les secteurs les plus touchés. De même, les donneurs d'ordres devront prendre leur part de cette augmentation car, dans le cas contraire, ils risqueraient bien de ne plus trouver beaucoup de transporteurs et logisticiens capables de répondre à leur demande.

En 2021, nous enregistrons une pénurie de professionnels salariés du Transport avec un manque de 40.000 à 50.000 chauffeurs. Malheureusement, le patronat n'a toujours pas pris conscience que sans une augmentation significative du taux horaire des conducteurs, sans la mise en place d'un 13ème mois, sans le paiement de toutes les heures il n'y aura donc pas d'amélioration. Le ras le bol général des conducteurs routiers laisse à penser une révolte prochaine et inévitable.

Quand le gouvernement prendra-t-il enfin ses responsabilités sur ce dossier ? Et quand est-ce que le permis professionnel sera mis en place pour tous les salariés roulants ; ce permis qui permettra de dissocier la vie privée de la vie professionnelle des conducteurs passionnés par leur métier et qui, à ce jour, n'ont aucune reconnaissance ?

De la CGT à la CGT FO, le parcours de

par Yvon BOURHIS



Robert Bothereau, au siège du syndicat Force Ouvrière au moment des grèves de 1947.

Le jeudi 18 novembre 2021, nous avons renoué avec un projet qui nous tenait à cœur et que nous avions antérieurement testé, en 2018 (de mémoire). Il s'agissait pour l'Union Départementale FO 22, de renouer avec l'éducation ouvrière que Fernand Pelloutier appelait « la science de notre malheur » en son temps, à la création des Bourses du Travail qui devaient devenir, par la suite, les Unions Départementales de la CGT constituée le 23 septembre 1895 au congrès de Limoges.

Pour se faire une idée de ce que pouvait être la France :

À cette époque, il suffit de penser à l'affaire Dreyfus qui la sépara en deux camps, l'un, « dreyfusard », épris de liberté et de justice sociale, voire aspirant à une autre société, égalitaire et fraternelle ; et l'autre « anti-dreyfusard », aux mains des accapareurs, des colonialistes et autres « maîtres des forges », maniant le sabre et le goupillon et dans les usines, et dans la rue, et dans les églises ... cette fin de XIX^{ème} siècle voyant le pouvoir du Capital à son apogée.

Le juif, mélange de commerçant, de franc-maçon et de subversif, était haï par les bien-pensants pratiquants de l'Église catholique, apostolique et romaine, et ce capitaine Dreyfus qui avait eu l'audace de choisir de servir la France au sein de son armée belliqueuse, ne pouvait qu'être un traître sans autre forme de procès. Accusé en lieu

et place d'un vrai « vendu » à l'empire allemand (le commandant Esterhazy), il sera dégradé, chassé de l'armée et condamné au bagne, sur l'île du diable où il arrivera le 14 avril de cette même année 1895.

C'est dire si le sort des ouvriers et ouvrières qui se révoltaient tenait à peu de choses, chacun et chacune risquant déjà au jour le jour l'accident de travail qui les renverrait à la mendicité, et lors des opérations militaires réprimant les manifestations accompagnant les grèves, qui risquaient la mort à se faire sabrer ou tirer à bout portant. Vu la violence des mœurs bourgeoises et de l'armée de métier, plus apte à trucider du prolétaire qu'à occire du teuton, on peut comprendre que la lutte des classes, dès le départ, n'a pas été un vain mot !

Pour en revenir à ce jeudi 18 novembre, nous avions invité Gérard Da Silva, en tant qu'ami mais aussi en tant qu'historien et militant syndicaliste, choisi par Marc Blondel, alors secrétaire général de Force Ouvrière, pour écrire l'histoire de la CGT FO.

S'il est dommage que n'aient pu se disponibiliser nombre d'entre les membres de notre Commission Exécutive et de camarades ayant mandat pour représenter leur syndicat dans et hors des entreprises où ils travaillent, ce n'est pas si grave et ce n'est que partie remise. Il faut bien un début à tout et nous maintiendrons ces « Jeudis de l'Histoire », convaincus que nous serons plus nombreux au prochain rendez-vous, parce que les camarades, vu les conditions qui se dégradent au fur et à mesure des « 49-3, des décrets et autres mesures d'urgence, renouent peu à peu avec ce qu'ont vécu leurs parents, grands-parents et aïeux, et qu'il y a forcément des leçons à retenir des combats de cette France d'en-bas, de cette classe ouvrière qui a refusé et continue de refuser les conditions soi-disant inéluctables que les « maîtres » ou se prétendant tels, ont choisies pour eux.

Ces quelques lignes ont la prétention de résumer ce que les présents ont pu entendre et retenir de cette histoire pas si lointaine, du passage de la CGT à la CGT FO... Où il est évidemment question du véritable « A.D.N. » auquel se réfère en permanence notre confédération Force Ouvrière, cette fameuse Charte d'Amiens que les différents stages effectués ne prennent pas forcément le temps de développer. Et pour cause ! La CGT FO doit son existence à l'application stricto-sensu de cette résolution du 9^{ème} congrès de la CGT à Amiens, en 1906 (pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore lu, je leur recommande l'article sur ce sujet, dans le numéro précédent d'InFOuest.

Pourquoi, me diront certains, revenir encore et encore sur ce sujet. C'est « ma foi » fort simple à comprendre, mais pour cela, un peu d'histoire est nécessaire.

Des deux dernières décennies du 19^{ème} siècle et dans les années d'avant 14-18, les militants qui promeuvent le syndicalisme, ont la certitude que la force unie de l'ensemble des travailleurs va faire changer le monde et le transformer en une société égalitaire et donc socialement humaine. La Commune de Paris (1871) est encore dans toutes les têtes par tous les décrets que ce gouvernement du peuple par le peuple a promulgués, véritables progrès humains vers un monde forcément meilleur.

Son anéantissement bestial – une semaine de massacre systématique des insurgés dans le sang, d'après un officier du camp ennemi, n'arrivait même plus à être évacué par les égouts, cette répression est, elle

Robert BOTHEREAU

aussi, encore dans toutes les têtes. Donc ne pas se laisser bernier par les « tribuns » et autres « beaux-parleurs » qui aimeraient contrôler les syndicats, devient un devoir parmi les plus militants du syndicalisme qui voit le jour. Le syndicat ne doit pas devenir un outil soumis aux volontés d'un quelconque parti politique, mais doit porter le combat des travailleurs qui le composent sur le champ de l'Économie, renversant tous les tenants et aboutissants de l'ordre inégalitaire en place.

De ces dernières années du 19ème siècle, nous sommes passés à l'année-charnière 1900 et le siècle à venir est ressenti, dans le peuple, comme une époque où tous les devenirs sont possibles, où tous les progrès font rêver d'un monde meilleur et humain.

Mais, en face, les forces de l'Argent-roi et sale, ont repéré le danger : la perte de leur pouvoir sur la société et la fin de leurs privilèges. 1905, c'est la première révolution russe avec la mise en place de comités de grève que les ouvriers appellent soviets en russe. C'est la raison pour laquelle les différentes aristocraties européennes rêvent d'une bonne guerre qui massacrerait les plus indomptables de leurs ennemis de classe et ramènerait la « paix sociale et très chrétienne » dont ils ont besoin pour continuer à vivre en maîtres du monde.



Robert Bothereau prononce son discours d'ouverture du Congrès au Palais de la Mutualité à Paris, France le 24 octobre 1956. (Photo by Keystone-France/Gamma-Rapho via Getty Images)

C'est d'une guerre coloniale avant d'être mondiale dont il est d'abord question, mais la France, quoique revancharde pour l'Alsace-lorraine aux mains du Kaiser depuis 1870, fait profil bas, attendant son heure ! Face à la montée des idées révolutionnaires au sein de la classe ouvrière internationale, ce sera 14-18 et son massacre de millions d'hommes qui ne seront plus là pour menacer les puissances capitalistes.

Dans ce premier après-guerre, la CGT et le syndicalisme en général, se remettent difficilement de la saignée de leurs effectifs, et les idées « révolutionnaires » se seront propagées. Les partisans du communisme, tant autoritaire que libertaire, éclateront et le parti socialiste (1920/21) et la CGT en 1922. La CGT dite « confédérée » se revendiquera toujours de la Charte d'Amiens, de la liberté et de l'indépendance de tout parti politique, face à une CGT-U vouée à servir le parti communiste français.

Les circonstances - le Front populaire de 1936 avec le rapprochement des partis socialiste et communiste - entraînera la réunification de la CGT ... jusqu'à ce que Léon Jouhaux et Robert Bothereau appellent la CGT à dénoncer le pacte de non-agression Hitler-Staline. Le refus de la tendance stalinienne dite-communiste de se positionner contre les nazis entraîne leur exclusion de la CGT. C'est à partir de 1941 où la Russie entrera en guerre contre Hitler, que les « communistes » entreront en résistance et qu'un rapprochement clandestin se fera progressivement jusqu'aux accords du Perreux en 1943.

Pour en revenir à Robert Bothereau, c'est au cours des années « trente » que Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, l'appelle au secrétariat confédéral. Il honorera ce mandat jusqu'en 1947, quelles que soient les circonstances. L'horreur de la deuxième guerre mondiale entraînera et la Résistance, et la clandestinité de la CGT, face à la barbarie des nazis et le corporatisme « mussolinien » de Pétain, sa Charte du Travail et son collaborationnisme de la pire des idéologies exterminatrices que l'humanité ait connu à ce jour.

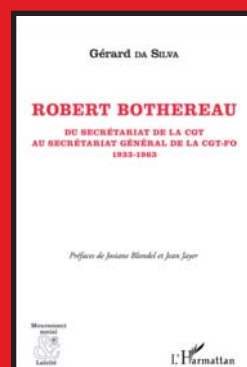
Au lendemain de la Libération, à la CGT, rien n'est plus comme avant : le rapport d'avant-guerre - 80 % « confédérés », 20 % « ex-unitaires » - s'est totalement inversé, le communisme « spontané » de la jeunesse résistante ayant décuplé le pouvoir des staliniens dits-communistes (autoritaires), au point que, dès 1945/46, les Cégétistes confédérés (refusant toute tutelle de parti) se retrouvent face au choix douloureux de « quitter le navire » ou de subir la dictature du P.C.F. En fait, les staliniens les poussent à la scission pour ne plus avoir d'opposition interne à la domestication de la CGT par « le Parti ».

Le choc est terrible, mais Robert Bothereau s'avère l'homme de la situation. Déjà au sein de la CGT, avant de se résigner à en partir, il est à l'origine de Résistance Ouvrière qui devient Force Ouvrière puis crée « les amis de Force Ouvrière » qui sera le noyau de la nouvelle confédération, avec ce slogan « hier, résistance, aujourd'hui force » et son journal du même nom. Ce n'est bien sûr pas de gaieté de cœur que des militants CGT de toujours se sont retrouvés à envisager d'en partir pour fonder une nouvelle confédération. Parmi tous les réfractaires au stalinisme, Bothereau sera plébiscité pour organiser la nouvelle organisation. Il en devient le secrétaire général en 1948 et construit, au fil des ans, la CGT FO.

En 1963, contre toute attente, au lieu de briguer un nouveau mandat à la tête de Force Ouvrière, et considérant qu'il a rempli la mission qu'il s'était donné d'organiser la nouvelle confédération, il laisse le mandat à son successeur, André Bergeron, et se retire, prenant soin de ne pas venir s'immiscer dans l'organisation de la nouvelle équipe ...

Ce résumé de la conférence de Gérard Da Silva vous a intéressé ou a éveillé votre curiosité ?

Je vous encourage, dès lors, à retrouver l'intégralité de ce parcours militant, dans le livre publié par Gérard DA SILVA chez Harmattan, en vente à l'Union Départementale 22 au prix militants de 17,50€ (30 % de réduction).



Manifestation nationale des retraités à Paris le 2 décembre 2021

par Patrick GAUTHIER
Secrétaire Général du syndicat U.D.R. 22



Le 1er octobre, des dizaines de milliers de retraitées et retraités se sont fait entendre dans 164 rassemblements ou manifestations, mais cela n'a pas suffi, le gouvernement continue de rester sourd à leurs revendications et il poursuit sa politique antisociale.

Les prix flambent et les pensions sont bloquées, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent, l'isolement des personnes âgées augmente... Nous sommes 17 millions, nous sommes une force ! Montrons-la le 2 décembre par une immense manifestation nationale à Paris.

Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix, de 1,9 % sur un an, qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ? Depuis un an :

- La pension de base n'a augmenté que de 0,4 % ! Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celle des années précédentes avec le gel des pensions et même leur baisse de 1,7 % en 2018 (hausse de la C.S.G.) ;
- La complémentaire a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) !

Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !

Sécurité sociale - santé - autonomie

Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « n'a pas de prix ». Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. La disparition de 115.000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100.000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires. Et la même politique se poursuit en ce moment !

Qui a promis une loi Grand-Âge pour permettre à la population de bien vieillir ? Elle est urgente, il y aura 100 000 personnes âgées de plus en 2030, mais elle vient d'être abandonnée et les quelques mesures pour 2022 restent bien loin de répondre aux besoins :

- Seulement 0,4 milliard d'euros à comparer aux 6 milliards prévus pour 2024 par l'officiel rapport Libault ;
- Seulement un peu plus d'un emploi par Ehpad dans 5 ans, très, très loin d'une personne par résident !
- Bien trop peu pour les personnels de l'aide à domicile, renvoyés à une promesse de négociations ;
- Rien sur le très onéreux reste à charge.

Les Services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie. Nous avons besoin, de plus en plus avec l'âge, de services de proximité, avec du personnel en nombre et formé, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout. Les difficultés s'accumulent pour l'accès au lo-

gement, aux transports, à l'énergie, au bureau de poste, à la trésorerie, au numérique (...)

Les Services publics et le lien social sont indispensables ! Le baromètre annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres confirme que 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules fréquemment et que 530.000 sont « en situation de mort sociale », sans aucun contact social, amical ou familial, soit 77 % de plus en quatre ans.

Recréer du lien social, bien vivre sa retraite, c'est aussi à travers l'accès aux loisirs à la culture. C'est pourtant ce que l'on abandonne en premier quand les moyens de subsistance ne sont pas suffisants. Cela renforce l'isolement des retraités.

Le 2 décembre plusieurs milliers de retraités ont manifesté à Paris, de Denfert aux Invalides pour REVENDIQUER :

- L'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint-e survivant et son extension aux couples pacés, aux concubines ;
- La défense de notre système de santé et de retraite, porté par une Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie, avec 200.000 embauches dans les E.H.P.A.D. et 100.000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité ;
- La défense et le développement des Services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique. Le maintien et le développement des contacts sociaux, des commerces et services de proximité. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible ;
- La défense de nos libertés individuelles et collectives.

Les 9 organisations nationales ont décidé de se rencontrer d'ici la mi-décembre pour tirer le bilan de cette mobilisation nationale et la prolonger dans les départements par des adresses aux parlementaires, nous y reviendrons.

Le Président de la République, son gouvernement et le patronat doivent enfin entendre les retraités !

La procédure de chargeback, qu'est-ce que c'est ?

par Yvon BOURHIS

Membre de la Commission Exécutive U.D. FO 22



Vous avez commandé des produits sur un site Internet qui n'ont jamais été livrés et ce, malgré vos relances ? Suite à un achat en ligne, vous constatez que vous avez été abonné - à votre insu - à un service non sollicité ? Savez-vous que grâce à la procédure de chargeback, ou rétrofacturation, vous pouvez être remboursé gratuitement suite à un achat effectué en ligne ? On vous dit tout !

Qu'est-ce que la procédure de chargeback ?

La procédure de chargeback ou rétrofacturation permet à un consommateur qui a payé par carte bancaire de revenir sur son ordre de paiement et d'être remboursé directement et gratuitement par la marque de la carte bancaire ou par sa banque, lorsqu'un professionnel français ou étranger, ne respecte pas les droits du consommateur.

Dans quels cas la procédure de chargeback est-elle applicable ?

La révocation d'un paiement (effectué par carte bancaire) au motif du non respect des droits des consommateurs par le professionnel, est possible depuis de nombreuses années grâce à plusieurs directives européennes.

Mais certaines sociétés de carte bancaire sont allées au-delà en proposant le remboursement des sommes payées par carte dans des cas plus larges que les situations prévues dans les textes européens. En général, la procédure de chargeback s'applique donc aux cas suivants :

- produit non reçu, ou non conforme à la description ;
- vol de carte bancaire ;
- piratage de carte bancaire ;
- fraude avérée ;
- faillite de la société.

En outre, la procédure de chargeback est possible en cas de paiement non autorisé, notamment dans le cas d'un « abonnement caché », c'est-à-dire dans le cas où un professionnel utilise vos coordonnées bancaires à l'occasion d'une commande sur un site Internet (ou pour bénéficier d'une réclution sur celle-ci), pour vous faire souscrire, à votre insu, un abonnement mensuel.

Dès lors que vous n'avez pas donné votre consentement à une opération de paiement, la banque ou la société de carte bancaire doit vous rembourser (*article L.133-18 du code monétaire et financier*). En outre, lorsque vous demandez le bénéfice de la procédure de chargeback, l'article 133-23-1 de ce même code prévoit que c'est au prestataire de service de paiement (banque ou société de carte de crédit) de prouver que vous avez autorisé l'opération.

À savoir

Lors de la faillite d'une société, pour obtenir le remboursement via le chargeback, les consommateurs doivent vérifier auprès de leur banque ou de la société de carte de crédit la possibilité d'obtenir un remboursement et le délai pendant lequel cette demande de remboursement peut être formulée.

En effet, si l'article L.133-17 du code monétaire et financier prévoit qu'un consommateur peut obtenir opposition au paiement en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire, cela n'est possible tant que le compte du prestataire de services de paiement du bénéficiaire n'a pas été crédité du montant de l'opération de paiement.

Le consommateur donc doit agir le plus rapidement possible auprès de sa banque ou de l'organisme de carte de crédit pour vérifier les conditions d'une éventuelle opposition de sa part et d'un remboursement

Comment avoir recours à la procédure de chargeback ?

Pour solliciter une procédure de chargeback auprès de votre banque (ou de l'émetteur de votre carte bancaire), vous devez :

- avoir effectué le paiement du produit à l'origine du litige par carte bancaire ;
- disposer d'un contrat bancaire prévoyant ce type de garanties.

Certains contrats bancaires prévoient automatiquement une couverture chargeback pour certaines typologies de litiges. Contactez votre banque pour obtenir les détails des démarches à effectuer.

Qui contacter et comment demander la procédure de chargeback ?

Contactez votre banquier (ou la société de votre carte bancaire) et exposez-lui la situation en lui communiquant les preuves et demandez-lui de contacter la marque de votre carte bancaire pour obtenir le remboursement via le chargeback. En cas de non réponse ou de défaillance de la banque, contactez directement le service clients de la marque de votre carte bancaire via leur formulaire en ligne. Il faudra résumer votre réclamation et lui transmettre un « Reason Code ». Le Reason Code est un numéro correspondant à votre réclamation.

Dans quel délai agir ?

Votre demande de remboursement doit être présentée avant l'expiration d'une période de 8 semaines à compter de la date à laquelle les fonds ont été débités (*article L.133-25 du code monétaire et financier*). Dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande de remboursement, le prestataire de services de paiement soit rembourse le montant total de l'opération de paiement, soit justifie son refus de rembourser, en indiquant la possibilité de recourir à la procédure de médiation mentionnée à l'article L. 316-1 du code monétaire et financier.

Que faire si la procédure n'aboutit pas ?

Si votre demande de chargeback n'aboutit pas sur un remboursement, vous pouvez :

- faire appel au médiateur de votre banque ;
- et si le problème persiste, vous pouvez contacter le centre européen des consommateurs France, organisme en charge des litiges persistants avec un professionnel établi dans un autre pays de l'Union européenne.

Consommateurs, poules aux œufs d'or ?

par Yvon BOURHIS
Président de l'AFOC 22

■ La Banque ■

Années soixante, les salariés perçoivent leurs salaires en « liquide », soit à la caisse de l'entreprise, soit par les P.T.T. Les banques sont « affaires de gros sous » réservées aux spéculateurs et autres « nababs » de la Finance. Quelques organismes bancaires se lancent à la conquête des « porte-monnaie » et des économies de la ménagère, vantant déjà la sécurité et la simplification des tâches.

Commençons par la campagne. Il s'agit de convaincre les cultivateurs et autres paysans de sortir leurs billets de sous les draps dans les armoires et de le confier à une toute petite banque qui va très vite se développer, le Crédit Agricole. Pour cela, le CA va embaucher des jeunes libérés de la guerre d'Algérie ou du service militaire, mais qui, par chez nous en Bretagne, parlent gallo en Haute Bretagne ou breton en Basse Bretagne. Et ça marche ! Normal, la méfiance s'estompe d'autant plus facilement que ce sont des « p'tits gars du pays qu'ont fait leur devoir pour la France » et que les plus riches se sont lancés les premiers et que tout ça ne coûte rien et doit rapporter gros !

Tout ça est gratuit ? Présenté comme tel, en tout cas. Les paysans ont l'impression que la banque leur prête des sous et que leur dur labeur, allégé par le tracteur, les rendra riches.

La suite, on la connaît. Côté agriculture, c'est la fin du bocage avec le remembrement, la fuite en avant du productivisme.

Années 2000 et plus : côté services bancaires, les petits ruisseaux formant les grandes rivières, tout est désormais payant pour le consommateur, crise des « sub-primes » (dans laquelle, rappelons-le, le Crédit Agricole est « mouillé » à quelques 20 % de la spéculation !) ou pas. La puissance bancaire est telle aujourd'hui que les organismes bancaires font carrément ce qu'ils veulent avec la loi, d'autant que la dématérialisation informatique, la raréfaction des guichets automatiques, le sur-usage de la carte bancaire au détriment des « espèces » leur assurent un véritable pouvoir. Venir en aide aux consommateurs dans leurs démêlés avec les banques, est une des facettes de l'action de l'AFOC.

■ L'achat en ligne (suite...) ■

Dans un numéro d'InFOuest précédent, nous vous avons déjà sensibilisé aux arnaques possibles en matière de e-commerce, le client payant d'avance - contrairement au commerce traditionnel - ce qu'il achète à partir d'une image « vendue » pour être ce que vous avez choisi, et d'une description virtuelle tant que le produit ne lui est pas parvenu. Il faut donc se convaincre de tout cela. La plupart du temps, ce qui est livré correspond

à ce qui a été commandé ; mais la récurrence des problèmes a donné une loi qui, heureusement, accorde 14 jours au consommateur pour se rétracter, annuler la vente et renvoyer la marchandise. 14 jours, c'est court, il ne faut pas perdre de temps ! Ce e-commerce est aussi un des champs d'intervention de l'AFOC. Parmi les problèmes d'e-commerce rencontrés, un achat de véhicule où les options promises ne figuraient pas dans le contrat (dématérialisé) signé ! ... Et plus récemment, toujours dans cette période si particulière de Covid, le séjour à l'étranger « tout en un » avec location d'un véhicule proposé dans l'offre... le loueur n'existant nulle part. Attention aux escroqueries !

■ L'Automobile ■

La reine des problèmes ! Déjà, son prix à elle, véritable fortune si on l'achète neuve, véritable galère à chaque panne et, achetée « d'occasion » ou non, véritable trou dans le porte-monnaie quand on passe à la caisse après réparations. Déjà en francs, c'était cher, mais l'euro n'a rien arrangé ! Et ne parlons pas - c'est une façon de dire - du budget-carburant dont le prix explose par période, ce qui a été à l'origine du mouvement des Gilets Jaunes.

Indispensable outil pour se rendre au travail pour les millions d'ouvriers/salariés que nous sommes, dont le lieu de travail est à des dizaines de kilomètres de leur domicile, alors que l'État, au lieu de le développer, a supprimé, entre autres, le service public (financé, faut-il le rappeler, par l'impôt des citoyens) des lignes de transports en commun peu usitées donc pas rentables (assis sur l'impôt, le service public n'a pas à être rentable mais à l'équilibre !). Et que dire de l'obligation de

résultat à laquelle est assujéti le garagiste-mécanicien, concessionnaire ou pas, quand il vous restitue votre véhicule en principe réparé et que celui-ci retombe en panne après avoir parcouru quelques kms, ou dans les jours qui suivent ? Commence un « parcours du combattant » pour la faire respecter, cette obligation de résultat !

En effet, la jurisprudence est constante à ce sujet, le garagiste (ce n'est pas, dans la plupart des cas, le petit artisan du coin avec lequel on s'arrange) étant condamné pour défaut de cette obligation... sauf que tous les procès en question se situent au niveau de la Cassation, c'est à dire, généralement, après une condamnation ou pas en 1ère instance (1er procès), que l'une ou l'autre des « parties » (garagiste ou client) ait fait appel de ce jugement (sur les conseils de son avocat ou pas) et que débouté ou pas, la cour de cassation (cour suprême), soit saisie ... c'est à dire quelques années plus tard pendant lesquelles le garagiste aura continué à « faire des affaires », de quoi passer le montant des dommages intérêts et frais de procès de sa condamnation en déduction d'impôt de son entreprise !

Là encore, en tant qu'association de consommateurs, l'AFOC 22 peut arriver à influencer le garagiste pour qu'il respecte la loi. Ce n'est hélas pas toujours le cas, surtout côté gros concessionnaires qui n'ont rien à perdre, et en cas de procès, si elle peut se porter Partie Civile au côté de la victime qui s'est adressée à elle, elle ne peut se substituer à l'avocat obligatoire à partir de 10.000€ de préjudice.

À Suivre ...

JOACHIM SALAMERO*

135 ÉCRITS, TEXTES ET ARTICLES,
57 DOCUMENTS, 125 PHOTOS, 352 PAGES.

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe autour de Jo. Un travail de recherche, de documentation, d'écriture et de présentation. Avec minutie, Jo avait repris l'ensemble des chapitres et, même malade, la veille d'être hospitalisé, il en relisait la préface dont il disait : « ça va faire du bruit... ». Jo nous a fait la très mauvaise plaisanterie de partir à son 90ème anniversaire ! D'un commun accord, auteurs et collaborateurs avons décidé de le publier tel que Jo l'avait validé, avec quelques photos personnelles. Nous y joignons les hommages prononcés lors de ses obsèques, le 11 février 2021 à Mérignac et le 12 à Bordeaux, Caveau de la Fédération de la Gironde de la Libre Pensée, cimetière de la Chartreuse.

**Souvenirs
Écrits et documents**

Meeting de la victoire
Grève « Dassault », décembre 1966-janvier 1967

**En vente à l'U.D.
au prix de 15€**

Joachim SALAMERO

Ouvrier métallurgiste,
Militant anarcho-syndicaliste, Libre penseur,
Humaniste, internationaliste,
Secrétaire général de l'Union Départementale
des Syndicats FO de la Gironde de 1980 à 1986

* Ouvrier métallurgiste, militant anarcho-syndicaliste, libre penseur, humaniste, internationaliste, secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde de 1990 à 1996.

Intervention de la F.N.E.C. F.P.-FO 22 lors du rassemblement du 23 septembre à Saint-Brieuc

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental du SNUDI 22



France Télécom n'est plus un service public. Et nous connaissons les méthodes managériales du privé utilisées pour la privatisation. Elles ont déclenché une vague de suicides.

À la Poste, il n'y a plus de concours organisé depuis 1996. Les fonctionnaires sont maintenant beaucoup moins nombreux que les contractuels. À la S.N.C.F., les nouveaux cheminots ne sont plus recrutés au statut.

À Pôle Emploi, fusion de l'A.N.P.E. et de l'A.S.S.E.D.I.C., les agents sont contraints de remplir des missions pour lesquelles ils n'ont pas été recrutés et formés. C'est la même méthode employée aux finances publiques avec la fusion des impôts et du trésor.

C'est le tour de l'Éducation Nationale et de l'Hôpital. La situation de pandémie que nous vivons n'est pas un mauvais moment à passer qui sera suivie d'un rétablissement de l'instruction publique. Les sacrifices consentis par les personnels dans les établissements et services pour que les élèves gardent un lien avec le système scolaire ne déclencheront aucune récompense.

En effet, le ministre Blanquer est très compétent pour accomplir la tâche barbare qui lui est assignée comme à ses prédécesseurs : en finir avec le service public d'instruction, le dégrader toujours plus afin que les usagers s'en détournent.

Comment comprendre sinon que les élèves des lycées publics n'aient eu classe que la moitié de l'année scolaire quand ceux des lycées privés étaient tous en cours ?

Comment comprendre sinon que des centaines d'élèves soient renvoyés chez eux sous tous les prétextes : pas d'enseignant remplaçant, ou élèves non vaccinés, ou un cas de covid dans la classe ? 4 jours après la rentrée, 25 classes étaient fermées dans les Côtes-d'Armor, soit 500 élèves à la maison.

Comment comprendre sinon qu'avec 60 élèves handicapés sans accompagnant à la rentrée dans le département, la direction académique prépare le licenciement des A.E.S.H. (*Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap*) qui veulent continuer à travailler sur leur établissement et refusent l'affectation sur les multiples établissements du P.I.A.L. (*Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés*) ?

Comment comprendre sinon le maintien sous le seuil de pauvreté des AESH, le recrutement de contractuels moins payés et sur un siège éjectable malgré les besoins, la non revalorisation du point d'indice quasiment continue depuis 20 ans ?

Le ministre Blanquer n'est pas un incompetent qui, au terme de cette journée de protestation, va réaliser qu'il faut recruter en masse des personnels pour sortir l'école du chaos. Ce chaos, c'est lui qui l'organise sciemment. Il prépare ce faisant les coups suivants comme à Marseille, avec le « choix » des enseignants par les directeurs.

La F.N.E.C. F.P.-FO revendique :

- un plan de recrutement statutaire massif et immédiat de personnels, enseignants, A.E.S.H., A.E.D. (*Assistants d'Éducation*), administratifs, médecins, infirmiers !

- la titularisation de tous les contractuels, les mêmes droits, le statut de fonctionnaire pour tous ;
- l'abrogation de la loi Blanquer qui institue les P.I.A.L., un vrai statut de la fonction publique, un vrai salaire pour les A.E.S.H. ;
- le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron et du projet de loi Rilhac visant l'instauration d'un directeur supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- l'arrêt de toutes les attaques statutaires, abrogation des décrets P.P.C.R. (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*), abrogation de la loi de transformation/destruction de la fonction publique, maintien du statut général et de tous les statuts particuliers. Non au Code de la Fonction Publique que le gouvernement veut instituer contre le statut général.
- l'abrogation des réformes du collège, du lycée, de la voie professionnelle, de Parcoursup et le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, un examen ponctuel, anonyme, premier grade universitaire ;
- l'augmentation générale des salaires, revalorisation de 20% du point d'indice et 50 points d'indice pour tous, tout de suite !

Dans nos établissements et services, réunissons-nous pour établir le cahier des revendications. Ici, tant d'enseignants pour dédoubler les classes trop chargées. Là, le recrutement immédiat d'un A.E.S.H. pour l'élève non accompagné. Là encore, le respect de l'orientation en I.M.E. (*Institut Médico-Educatif*) d'un élève...

Tous ensemble, allons les porter au chef d'établissement ou de service, à l'I.E.N. (*Inspecteur de l'Éducation Nationale*), au Directeur académique. Les collègues peuvent compter sur la F.N.E.C. F.P.-FO 22 pour les aider à organiser la bataille.

PARTENAIRE



"Expertiser n'est rien d'autre que mobiliser son expérience et ses compétences pour porter un regard unique sur chaque situation particulière"

Natacha BERDU-GERKENS Directrice de mission

Se livrer à chaque fois à un exercice de diagnostic d'une entreprise différente, d'un contexte économique et social différent fait toute la richesse de notre métier. C'est pour cela que nous prenons chaque mission qui nous est confiée comme un nouveau défi.



Manifestation des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) le 19 octobre à Paris

par Stéphane MOTTIER
Secrétaire départemental du SNUDI 22



La F.N.E.C. F.P.-FO 22 se félicite du succès de la grève et de la manifestation nationale au ministère du 19 octobre à l'appel des Fédérations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT, SUD. Plusieurs milliers d'A.E.S.H. ont manifesté derrière leurs banderoles syndicales en direction du Ministère de l'Éducation Nationale, pour exiger un statut de fonctionnaire, un vrai salaire et l'abandon des P.I.A.L. (*Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés*).

Le cortège a défilé aux cris de :

« Du fric, des postes, un vrai statut ! »,
« Retrait, retrait, retrait des P.I.A.L. !
Un vrai salaire, un vrai statut ! »,
« Blanquer ça suffit la misère, un vrai salaire,
un vrai statut de fonctionnaire ! »,
« A Paris, dans toute la France, A.E.S.H.
tous dans la rue pour exiger un vrai statut ! »

Avec le SNUDI-FO 22,
les A.E.S.H. s'organisent

■ **6 janvier 2021** : Réunion départementale A.E.S.H. organisée par le SNUDI-FO 22. Discussions et témoignages.

■ **20 janvier et 23 février 2021** : Rassemblement devant la préfecture pour le recrutement des A.E.S.H. manquants, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales départementales, suite à une réunion à l'initiative de Force Ouvrière. Le Préfet n'a reçu la délégation que le 23 février.

■ **17 mars 2021** : Réunion A.E.S.H. au SNUDI-FO 22 pour discuter de la proposition des 300 A.E.S.H. du 93 d'aller au ministère « parce que nous voulons un vrai statut et un vrai salaire, parce que nous voulons l'arrêt des PIAL et l'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail » – Une délégation est reçue à la Direction Académique pour porter les revendications et obtenir des réponses.

■ **8 avril 2021** : Rassemblement des A.E.S.H. devant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) des Côtes-d'Armor, jour de mobilisation nationale. Une délégation de 4 A.E.S.H. a été reçue pour revendiquer un vrai statut de la fonction publique, une revalorisation des salaires, un contrat à temps plein, des primes R.E.P. et informatique, la création des postes nécessaires, le droit à la formation, l'abandon des P.I.A.L. et la protection contre le COVID.

■ **3 juin 2021** : Rassemblement devant la Di-

rection Académique des Côtes-d'Armor avec les organisations syndicales FO-FSU-CGT-SUD-SNALC, à nouveau sur un appel national. Des milliers d'A.E.S.H. en grève ainsi que des enseignants. La D.S.D.E.N. reçoit les A.E.S.H. en audience, mais face à l'absence de toute avancée, les A.E.S.H. qui ont discuté les revendications au préalable avec FO quittent très rapidement l'audience.

■ **16 juin 2021** : Les A.E.S.H. sont reçus en audience au rectorat avec la F.N.E.C. FP-FO, aucune réponse aux revendications n'a été apportée.

■ **8 septembre 2021** : Réunion A.E.S.H. organisée par le SNUDI-FO 22 et le SNFOLC 22, suite à la généralisation des P.I.A.L., porteuse d'une dégradation considérable des conditions de travail des A.E.S.H.

■ **15 septembre 2021** : Rassemblement devant la D.S.D.E.N. 22 à l'initiative de Force Ouvrière. Demande d'audience pour des affectations définies sur un établissement.

■ **19 octobre 2021** : Manifestation nationale à Paris en direction du Ministère de l'Éducation Nationale. Plusieurs milliers d'A.E.S.H. manifestent pour exiger un statut de fonctionnaire, un vrai salaire et l'abandon des P.I.A.L. Un car au départ de Saint-Brieuc a permis aux délégations de la F.N.E.C. F.P.-FO des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne de venir manifester au ministère.

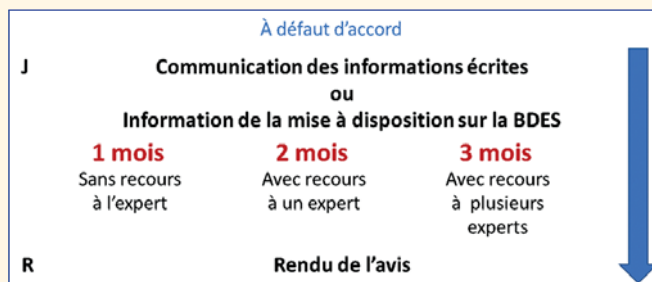
PARTENAIRE

LES DÉLAIS DE CONSULTATIONS À RESPECTER (AVEC FICEOS, EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL)

Afin de rendre son avis, le C.S.E. dispose d'un délai de consultation contraint. Ces délais sont fixés :

- En priorité par un accord collectif majoritaire,
- En l'absence de délégué syndical, par un accord conclu entre l'employeur et le comité adopté à la majorité des membres titulaires élus,
- En l'absence d'accord, par décret.

L'ordonnance du 22 septembre 2017 a supprimé le délai minimal de 15 jours, mais a réaffirmé la notion de délai d'examen suffisant. Néanmoins, le décret du 29 décembre 2017 fixe des délais réglementaires de consultation à respecter à défaut d'accord (article R. 2312-6 du code du travail) :



Notons que tout avis remis hors délai est réputé négatif (article L. 2312-16 et R. 2312-6 du code du travail).

NOTRE CONSEIL

Il est primordial pour tout C.S.E. de négocier par accord des délais de consultation. L'introduction, par le Législateur de ce champ de négociation doit être saisie comme une opportunité variable en fonction des thèmes abordés. Ces délais devront être suffisants pour permettre aux C.S.E. de rendre des avis éclairés.

Nous vous conseillons de négocier les délais en fonction de l'importance des consultations.

Il est judicieux de considérer que ces délais réglementaires ne sont valables que lorsque la direction de l'entreprise n'effectue pas de manœuvres dilatoires. Lorsqu'il y a recours à un expert, nous incitons le C.S.E. à poser le principe d'une prolongation conventionnelle avec l'expert, en cas de non diligence de la direction de l'entreprise.

CONTACT FO 22 : Sophie TISSERAND - Tel : 06 09 24 09 85 - Email : stisserand@ficeos.fr



Stage « Découverte FO » à l'Union Départementale du 4 au 8 octobre

par **Gwenola GAYET**
En charge de la Formation à l'U.D. FO 22



Du 4 au 8 octobre 2021, sous la houlette de Sylvain AUVRAY, animateur au C.F.M.S. (Centre de Formation des Militants Syndicalistes), une vingtaine de stagiaires, issus du secteur privé et de la fonction publique, ont découvert les bases du syndicalisme, et en particulier : les

syndiqués et leurs syndicats, les structures de la CgtFO, l'histoire du mouvement syndical et de la CgtFO, l'action syndicale revendicatrice, etc (...)

Ce stage va permettre de renforcer les camarades dans leur investissement syndical. Tous, à l'issue du stage, se sont déclarés satisfaits de la formation tant sur le fond que sur la forme.

La bonne ambiance qui a présidé toute la semaine - car le syndicalisme c'est sérieux mais pas triste - créera entre eux, et au fil du temps, des liens de solidarité et de camaraderie essentiels au bon fonctionnement du syndicat.

« Excellent stage avec un animateur passionné par le syndicat et passionnant dans ces ex-

plications. Stage complet et qui donne envie de faire d'autres formations complémentaires au sein du syndicat » Manon et Mathilde.

Nouvelle procédure d'inscription aux stages « Découverte FO »

Les inscriptions pour la prochaine session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat », qui aura lieu du 21 au 25 février 2022 à l'U.D. CgtFO 22 se feront via l'espace militant <https://www.e-fo.fr/> (seuls les adhérents FO ayant un compte e-FO ont accès à cette plateforme). Si pour une raison ou une autre, le stagiaire ne peut pas se connecter à e-FO (pas d'ordinateur ou de connexion internet), il peut se rapprocher en priorité de son syndicat local ou à défaut de l'Union départementale.

Stage « Outils et fonctionnement du syndicat » du 10 au 12 novembre à l'Union Départementale

par **Gwenola GAYET**
En charge de la Formation à l'U.D. FO 22

Petit nouveau dans le « catalogue » du C.F.M.S. FO, Centre de Formation des Militants Syndicalistes, le stage « outils et fonctionnement du syndicat » qui s'est déroulé du 8 au 10 novembre 2021 au sein de notre Union Départementale a été largement plébiscité par les militants lors de l'ouverture des inscriptions. Ce stage s'inscrit dans la continuité de « Découverte FO » pour ceux d'entre nous qui souhaitent poursuivre leur action militante dans leur syndicat de base : l'entité la plus importante dans la construction de notre organisation syndicale.

C'est dans cette entité de base que nous pouvons notre mandat.

À travers l'étude indispensable des statuts - dont le préambule des statuts de la confédération - les camarades ont découvert (ou partager leurs connaissances pour les plus aguerris) les bases légales de la trésorerie et se sont perfectionnés en communication écrite sous toutes ses formes : tracts, mailing, etc (...)

Encore une belle réussite, mais cela n'aurait

pas été possible sans l'animateur « formateur » de ce stage qui a su répondre aux attentes des camarades, en leurs transmettant ses connaissances et nous n'oublierons pas de souligner son dynamisme qui a beaucoup plu. Les stages proposés par le C.F.M.S. et qui se déroulent dans notre Union Départementale sont très enrichissants sur le plan syndical, et je conseille à tous les adhérents de faire le stage découverte FO ; cela permet d'avoir une éducation ouvrière riche en connaissances et sur l'histoire de notre Organisation (Carine LE TERTRE).

A.F.P.A. : externalisation de la restauration collective (suite)

par **Stéphane KNAPP**
Secrétaire Adjoint du S.I.D. FO AFPA Ouest

Nous avons vu, dans le journal de septembre, que le projet d'externalisation de la restauration était bien engagé. Tout a été rondement mené par la Direction Générale, car elle ne fait que suivre le Code du Travail. Elle a effectivement le droit de décider une privatisation de l'un de ses « services associés » historiques, comme elle a exclu les Service d'Orientation Professionnelle de l'Offre de services de l'A.F.P.A. il y a plus de 10 ans.

Les 14 salariés bretons (7 dans les Côtes d'Armor (3 à Loudéac et 4 à Saint-Brieuc)) impactés par l'externalisation de leur outil de travail, sont inquiets. Pas tous au même degré, mais ils se posent beaucoup de questions. À Loudéac,

l'appel d'offre est censé faire venir une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (E.S.S.), comme à Saint-Malo. À Langueux, la restauration passerait sous le giron d'une entreprise de restauration collective « classique ». Mais les collègues sont inquiets, car quid de leurs conditions de travail avantageuses ? Quid de la semaine de Noël offerte ou des 2 semaines d'août fermées, si l'A.F.P.A. devait accueillir des bénéficiaires pendant ces temps ? Certes les Cahiers des Charges ont été bien négociés, mais si aucune entreprise ne se place, il va falloir repenser les appels d'offre pour qu'ils soient moins contraignants, afin qu'une entreprise se positionne !

Même si le Code du Travail prévoit que les

salariés soient « repris » à l'identique pendant la première année pour les questions de salaire notamment, et même si l'Appel d'Offres a été rédigé de telle sorte que les 3 premières années se passent « bien », rien n'est garanti pour la suite. Et ce n'est pas les paroles de la Direction Régionale qui y changeront quelque chose, à savoir le fait qu'elle s'occupera des salariés « au cas par cas » ...

Le syndicat Force Ouvrière, au régional comme au national, sera vigilant à ce que les salariés impactés conservent leurs conditions de travail lors de cette externalisation et veillera à ce que les promesses de la Direction Régionale soient tenues.

Du retour aux fondamentaux de notre syndicalisme, réflexions

par Yvon BOURHIS
Membre de la Commission Exécutive U.D. FO 22

Retour vers les fondamentaux de notre syndicalisme de lutte libre et indépendant et des statuts adoptés par la Confédération Générale du travail Force Ouvrière lors de sa création... Où la CGTFO reprend, en but et en organisation, la volonté de regrouper tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Quelques questions avant-propos

Qu'est-ce qu'un préambule ? Définitions :

1. Introduction, exposé des motifs et des buts (d'une constitution, d'un traité, d'une loi) ;
2. Paroles, démarches qui ne sont qu'une entrée en matière.

Quel est le rôle du préambule ?

Le préambule fait partie du texte. Il a une très grande utilité pour les commentateurs et pour les juges qui, lorsque le texte manque de clarté, y cherchent des éléments d'interprétation de la commune intention du ou des déclarants ou des signataires.

Il s'agirait, pour notre organisation, de « maintenir l'équilibre » ? Mais tout n'est qu'une question d'équilibre. Depuis la nuit des temps jusqu'à cette aube d'un monde cybernétisé que nous subissons aujourd'hui, qu'on soit grand ou petit, jeune ou âgé, pauvre ou riche, malade ou bien portant, avec ou sans emploi, tout n'est qu'une question d'équilibre, et équilibre ne veut pas dire immobilisme !

La Charte d'Amiens n'échappa pas à cette règle, tout au contraire : un équilibre était à trouver entre les militants ne concevant que la lutte syndicale pour toute lutte sociale, et ceux qui, affiliés à certain(s) parti(s), en dehors de leur syndicat, voulaient, quoique militants syndicaux, soumettre leur syndicat à ces organisations extérieures.

Cet équilibre fut trouvé le 13 octobre 1906 à une quasi-unanimité. Une charte conçue pour qu'aucun intérêt velléitaire et/ou supérieur, extérieur (parti, secte, religion...) à la lutte syndicale, ne vienne interférer et dégénérer cette lutte entièrement dévouée aux intérêts à la fois très pragmatiques et très idéalistes des classes laborieuses (améliorer le quotidien dans et hors travail, subvertir cette société basée sur le profit de la minorité et la souffrance de la majorité).

Mais, pour bien comprendre il n'y a pas que la résolution adoptée lors du 9ème Congrès

de la CGT (15ème de la Fédération Syndicale), le 13 octobre 1906, qui cale l'orientation du syndicalisme libre et indépendant.

Il y a également ce que la CGTFO a emmené avec elle lors de la scission de 1947, et qui était inscrit depuis 1895 dans les statuts de la CGT : non seulement son article 2 mais aussi son préambule !

Alors, évidemment, ramené à l'action syndicale au jour le jour, avec les contradictions inhérentes aux différences de métiers et de qualifications, les arrivistes, carriéristes et autres profiteurs de circonstances ; avec l'inégalité sociale et économique qui restreint la vision d'avenir comme celle du présent, il est clair qu'un problème majeur est apparu très tôt avant et après la création des syndicats.

Il y eut tellement à faire immédiatement et profondément, dans la lutte de tous les jours, pour que les plus démunis, dégradés, délaissés, déphasés puissent enfin sortir de l'ornière, que la lutte pour l'idéal, pour la société sans travail aliéné, a dû régulièrement et de façon exponentielle, laisser la place à l'amélioration du quotidien.

De fait, ce travail quotidien s'est vu prendre le nom de réformisme ; et la lutte pour l'idéal se marginaliser jusqu'à se faire mépriser et taxer d'infantilisme ou d'irréalisme, de révolutionnaire ou d'utopiste.

L'œuvre militante syndicale n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut. Par contre, certains repères restent inscrits dans les fondamentaux, ce qui donne un vrai sens au combat quotidien et à son dépassement.

Oui, le combat de tous les jours pour amener les ouvriers, les salariés, dont nos camarades, à posséder la science de leur malheur, est toujours un vrai combat. Et si le préambule des statuts de la Conf garde toujours cet engagement, ce n'est bien sûr pas un hasard...

Mais il y a plus encore. La Confédération CGT FORCE OUVRIÈRE, dans l'article 1er de ses statuts, n'a pas abdiqué une volonté farouche, ni changé une ligne, ni un mot depuis qu'elle s'est créée :

« La confédération a pour but de grouper tous les salariés conscients de la lutte à mener contre toute les formes d'exploitation, privées ou d'État ». Pourquoi ? « Pour la disparition du salariat et du patronat » ...

Notre C.F.M.S. explique-t-il, dans les stages qu'il propose aux nouveaux adhérents, ce que l'article premier des statuts de la Confédération veut dire ? Je l'espère.

En attendant, je remercie notre ami et camarade Jean-Louis Abautret de nous rappeler cet article premier des statuts à chaque fois qu'il en a l'occasion.

À bientôt, Jean-Louis !

«La C.G.T. regroupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat».

(Charte d'Amiens - Octobre 1906)



Erratum, errata ! Par Yvon Bourhis

Nul n'est parfait en ce bas-monde ! (auteur non précisé)

Au beau milieu du numéro précédent d'inFOuest, plus précisément dans la double page historique centrale, deux coquilles non négligeables sont passées au travers des différentes vérifications d'usage, pourtant sérieuses, qui précèdent la publication de notre trimestriel.

Et pour cause, la première erreur se trouvait dans le titre-même de l'article, l'auteur de cet article (qui n'est que l'auteur de ces quelques lignes) faisant remonter à 125 ans en arrière, la Charte d'Amiens dont la CGTFO continue de se réclamer. En fait, c'était son 115ème anniversaire que nous commémorions cette année, La Charte d'Amiens ayant été adoptée lors du congrès de la CGT, le 13 octobre 1906.

Ce qui m'amène à ma seconde coquille, puisqu'une erreur de frappe m'a fait écrire 23 octobre au lieu de 13 !

Je demanderai donc l'indulgence inconditionnelle de toutes celles et ceux que j'ai «~~endu~~it d'erreur !» induit en erreur

Programmation des stages C.F.M.S. À l'Union Départementale en 2022

par Gwénola GAYET
En charge de la formation U.D. FO 22

Les Unions Locales

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT (Dates limite d'inscription les 23/12/21 et 04/08/22)	Du 21/02 au 25/02 et du 03/10 au 07/10	• Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; • Être présenté par son syndicat. Attention : inscription via l'espace militant https://www.e-fo.fr/ (seuls les adhérents FO ont accès à cette plateforme)	• Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ; • Organiser et coordonner le travail syndical.
CONNAÎTRE SES DROITS - NIVEAU 1 (Dates limite d'inscription les 21/01/22 et 09/09/22)	Du 22/03 au 24/03 et du 08/11 au 10/11	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Réservé en priorité aux I.R.P. du privé ainsi qu'aux membres de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.	• Faire appliquer la Convention collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat. • Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
JE NÉGOCIE (Date limite d'inscription le 04/03/22)	Du 03/05 au 05/05	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Avoir effectué le stage Fonctionnement et Outils du Syndicat ; • S'adresse principalement aux délégués syndicaux, secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en C.T./C.T.E.	• Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.
COMMUNICATION ORALE (Date limite d'inscription le 24/03/22)	Du 23/05 au 25/05	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire.	• Optimiser et de développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical ; • Sensibiliser à l'usage des réseaux sociaux.
FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT (Date limite d'inscription le 29/04/22)	Du 28/06 au 30/06	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être présenté par son syndicat.	• Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat ; • Acquérir des bases de trésorerie et de communication orale.
ROLE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (Date limite d'inscription le 18/08/22)	Du 17/10 au 21/10	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre titulaire du C.S.E. (Inscription possible des élus suppléants après accord du C.F.M.S.) IMPÉRATIF : nous retourner, pour l'inscription, la facture pro-format (devis), signé du CSE	• Utiliser les différents outils du C.E. / C.S.E.
ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (Date limite d'inscription le 06/10/22)	Du 05/12 au 09/12	• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre au C.H.S.C.T. ou au S.S.C.T. ; • Être présenté par son syndicat. IMPÉRATIF : nous retourner la convention de stage signée par l'employeur.	• Exercer les missions de membres au CHSCT / SSCT en lien, avec les actions du syndicat.

Union Locale de Saint-Brieuc
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Secr. adjointe : Carine LE TERTRE
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Tel : 02.96.33.62.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan
5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp
4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : Jérémy CABOURG
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC
Secr. adjointe : Catherine PIQUET
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe
48, rue du Dr Laverne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion
15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Secr. adjointe : Sandra BRIAND
Tel : 02.96.46.52.40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Contact : Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol
Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU
Secr. adjointe : Murielle VENIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin
Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen
Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Agenda

Jeudi 13 janvier 2022 à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Jeudi 10 février 2022 à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 21 au 25 février 2022 à St-Brieuc
Stage « Découverte FO » à l'U.D.
(inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Jeudi 10 mars 2022 à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 22 au 24 mars 2022 à St-Brieuc
Stage « Connaître ses Droits - Niveau 1 » à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr)

La défense du consommateur : l'AFOC



L'AFOC 22 s'est dotée d'un de ces outils modernes contre lesquels on peste bien souvent mais qui a au moins un mérite attaché à cette modernité, celui d'être lu et/ou parcouru par nombre d'internautes en un temps record.

Vous l'aurez deviné, j'ai parlé de Facebook et de ses pages d'information. L'AFOC 22 s'est donc lancée, le 6 novembre dernier, dans l'info « consommation », l'info « logement ». les conseils qu'elle peut prodiguer grâce, entre autre, à ses juristes nationaux - l'AFOC est une des cinq associations de consommateurs agréées et reconnues par l'Etat, les copains des autres AFOC départementales, les représentants et/ou les élus des locataires FO, mais aussi ceux que nous donnent les associations-partenaires (M.C.E., A.D.I.L., A.L.E.C.,...), comme ceux donnés par les services publics (A.N.I.L., D.I.R.E.C.T.E., ...) et les « nouvelles fraîches » dès lors qu'elles touchent à la consommation et/ou au logement.



Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.
Avec ou sans rendez-vous.
Contact : Yvon BOURHIS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, tous les jours de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Avec ou sans rendez-vous.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, uniquement sur rendez-vous
Contact : Christian BOIXIERE
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr

A Guingamp, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Quintin et Rostrenen, uniquement sur rendez-vous.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgtFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale.
Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr



Toute l'équipe
de l'Union Départementale FO
des Côtes d'Armor
vous souhaite de bonnes fêtes
et une excellente année 2022.



Bulletin d'information de l'Union Départementale
CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63
Mail : contact@fo22.fr
Site internet : www.fo22.fr
Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS
Rédacteur en chef : Gwenola GAYET
Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€
Abonnements : 02.96.33.62.63
Création et réalisation : Stéphane CARMENT
Illustrations : © U.D. FO 22
Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)
Commission paritaire : 1222 S 05317
Dépôt légal : Décembre 2021
Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Antoine GOUGEON, Carine LE TERTRE, Céline JASTRZEBSKI, le syndicat FO C.D. 22, Jérôme CABOURG, Yvon BOURHIS, Patrick GAUTHIER, Stéphane MOTTIER, Gwénola GAYET, Stéphane KNAPP Dominique KERN (crédit photos).



Bulletin d'adhésion



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____